

---

**Procès-verbal du Conseil municipal**

---

**Séance du lundi 18 novembre 2024**

La séance est ouverte à 17 heures 17 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agathe FORT – Mme Lucie MASTROLORITO – M. Antoine PELCÉ – Mme Caroline ROGER-SEPPI – Mme Danielle CARASCO – Mme Morgane GUILLAS – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Alain BRISSARD – Mme Laura GANDOLFI – M. Stéphane FRIOUX – M. Paul CAMPY – Mme Catherine ANAVOIZARD – M. Yann CROMBECQUE – M. Mathieu GARABEDIAN – M. Jacques GERNET – M. Ikhlef CHIKH – M. Gaëtan CONSTANT – Mme Pauline SCHLOSSER – Mme Emilie PROST – Mme Christine GOYARD GUDEFIN – Mme Agnès THOUVENOT – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA – M. Antoine COLLIAT – Monsieur Floyd NOVAK – M. Julien RAVELLO – M. Sébastien CHATAING – Mme Sabrina BENHAIM – Mme Christina MARTINEAU – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Marc GIOUSE – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Zemorda KHELIFI – Mme Melouka HADJ MIMOUNE – Mme Anaïs D’HOSTINGUE – Mme Béatrice VESSILLER – Mme Aurélie LOIRE – M. Olivier GLUCK – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Muriel BETEND – M. Jacques VINCE – Mme Marwa ABDELLI – Mme Virginie DEMARS – Mme Stéphanie CHABROUX – Mme Maryse ARTHAUD – Mme Sonia TRON – Mme Antoinette BUTET – M. Jonathan BOCQUET – M. Loïc CHABRIER – M. Stéphane COLSON.

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Gaëtan CONSTANT (pouvoir à M. Jacques GERNET)

Mme Sylvie DONATI (pouvoir à M. Yann CROMBECQUE)

M. Frédéric VERMEULIN (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

M. Julien RAVELLO (pouvoir à Mme Agathe FORT)

M. Prosper KABALO (pouvoir à M. Loïc CHABRIER)

M. Mahrez BENHADJ (pouvoir à Mme Marwa ABDELLI)

M. Laurent LEGENDRE (pouvoir à M. Olivier GLUCK)

Mme Agathe FORT (pouvoir à M. Gaëtan CONSTANT à partir du rapport 313)

**M. LE MAIRE.-** Nous ouvrons donc le Conseil Municipal.

En l'absence de M. LAMANTIA, il n'y a pas de morceau d'orgue. Je sais que beaucoup d'entre vous vont le regretter, mais il reviendra lors du Conseil du 18 décembre.

Vous l'avez observé, cette salle du Conseil a bénéficié d'une innovation importante, qui s'est accélérée ces dernières semaines. Le travail a commencé en 2022, il a fallu un certain temps pour jongler entre les activités dans cette salle du Conseil et les travaux qui ont dû être réalisés. Il reste encore quelques détails à affiner, y compris après cette séance, peut-être encore quelques-uns, mais nous arrivons au bout. Il y a eu un travail de réfection de la salle, des plafonds, des boiseries qui restent à reprendre.

C'est une modernisation qui était souhaitée depuis longtemps, à la fois pour ce Conseil, mais surtout pour toutes celles et ceux qui utilisent cette salle dans les nombreuses manifestations qu'elle peut accueillir. Pour les agents qui travaillent comme pour le service public, c'est une amélioration qui était importante.

Surtout, elle va aussi améliorer la qualité de travail de nos équipes, puisque le mobilier peut dorénavant se déplacer, être complètement rangé de manière beaucoup plus simple que jusqu'à présent. Il est important d'avoir pu avancer dans cette direction. Je vous rassure, hormis l'estrade, tout le reste du mobilier a été cédé à des associations et va connaître une deuxième ou une troisième vie. Peu de choses ont été jetées pour ce projet.

Je voudrais remercier spécifiquement les agents municipaux qui ont permis l'aboutissement de ce chantier important. D'abord, à la Direction de la construction, Yann THION, qui a été chef de projet, avec Laurence GOBET et Yoan RAY.

Pour la Direction de la maintenance technique, logistique et festivités, Mike JULIE, avec l'atelier sonorisation, qui a apporté beaucoup de conseils. Vous nous direz à la fin si le son était bon. Dans le cas contraire, nous améliorerons petit à petit sur les différents réglages.

À la Direction des systèmes d'information, Jean-Patrick TRAUET.

La Direction de la commande publique, qui a fait les achats de mobilier.

La Direction des affaires générales, Christine CREGO, Cécile BERNE et tous les gardiens de l'Hôtel de Ville, dont l'importante capacité d'adaptation a été mise à rude épreuve ces dernières semaines notamment.

Et la maîtrise d'œuvre, Jean-Michel LAURA de la société GLI, accompagné de Jean-Marc CARROZ, qui est parti à la retraite, mais qui ne se voyait pas lâcher ce dossier, et qui a donc trouvé le moyen de continuer à le suivre, parce que cela lui tenait vraiment à cœur.

Si je remercie ces personnes, je le fais sciemment, parce que ce sont souvent des métiers de la Collectivité qui ne sont pas du tout en avant dans le quotidien d'une action municipale. Il me semblait important de les saluer et les remercier nominativement. Merci à elles et à eux pour la qualité de ce travail.

J'espère que cela nous permettra de faire des Conseils dans des conditions optimales. Cela me permet déjà d'avoir le public plus une très bonne partie de l'assistance en visuel, plutôt que d'être séparé en deux. J'espère que cela contribuera à la qualité de nos échanges.

Voilà ce que je souhaitais dire rapidement en introduction de ce Conseil Municipal.

Nous allons procéder à la désignation du secrétaire de séance, M. Mathieu GARABEDIAN, et je vais lui demander de procéder à l'appel.

*M. GARABEDIAN procède à l'appel.*

**M. LE MAIRE.-** La feuille de présence va circuler. La prochaine date est le 18 décembre à 17 h 00.

**1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT) – M. Cédric VAN STYVENDAEL**

**M. LE MAIRE.-** Nous devons d'abord procéder à la communication du compte-rendu des décisions prises par le Maire. C'est la communication 262.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, nous allons considérer que ce compte rendu des décisions a été présenté.

Il nous faut également procéder au vote du PV de la séance du 7 octobre 2024. Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé à l'unanimité.

**- Adopté à l'unanimité -**

**M. LE MAIRE.-** Nous passons à la première communication, M. PELCE a la parole.

**2. RAPPORT DE L'ASSEMBLEE CITOYENNE SUR LA CITOYENNETE LOCALE – M. Antoine PELCÉ**

**M. PELCÉ.-** Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames Messieurs, chers membres de l'Assemblée citoyenne de Villeurbanne, vous avez pu, avant l'ouverture formelle de la séance, nous présenter votre travail. Merci encore une fois pour votre implication et la qualité de ce que vous nous remettez cet après-midi. Je sais que M. BOCQUET, adjoint à la transition démocratique (nous portons ensemble l'Assemblée citoyenne au sein de la majorité), s'associe à ces remerciements.

C'est le troisième rapport d'une série rapprochée, si je puis le dire ainsi : la place du chien dans la ville avant l'été, la question de l'eau et de son accès à toutes et tous le mois dernier, et aujourd'hui, la sollicitation sur la citoyenneté locale.

Il s'agit, Monsieur le Maire, d'une proposition de la Ville de travailler sur la citoyenneté. Les trois élus de la délégation de l'hospitalité, dont je fais également partie avec Agathe FORT et Mathieu GARABEDIAN, ont fait cette proposition à l'Assemblée citoyenne, afin de nous aider dans nos réflexions sur la citoyenneté locale. Proposition acceptée par l'Assemblée citoyenne. Et nous voici donc, quelques mois plus tard, à recevoir le fruit de ce travail.

Les réflexions et l'attention que la Ville de Villeurbanne porte à la citoyenneté locale ont commencé il y a plusieurs années. Nous le portons dans ce mandat, y compris parce que cela fait partie des préconisations et demandes faites par le jury citoyen « Accueillir à Villeurbanne » entre 2018 et 2019. Nous nous inscrivons donc collectivement, la Municipalité élue ainsi que l'Assemblée citoyenne, dans l'histoire récente et plus longue de cette Ville, où le souci de la citoyenneté pour toutes et tous est l'un des piliers de ce qu'est Villeurbanne.

Revenons au travail proposé par l'Assemblée. Partant de notre point de départ, lié à la notion d'habiteur, c'est-à-dire de celles et ceux ayant des habitudes à Villeurbanne, et tout en participant et contribuant à nos travaux, notamment sur la carte de la citoyenneté, l'Assemblée citoyenne a d'abord fait le choix de s'éloigner de ce point de départ, pour mettre sur la table plus largement la question de la citoyenneté, avant de zoomer sur une réflexion version locale.

Ils ont ainsi permis le débat avec les habitantes et les habitants : C'est quoi la citoyenneté ? Tout ne fait pas consensus, ils le disent. Plutôt des droits ou plutôt des devoirs ? Quels sont les engagements du citoyen ? À quoi cela sert-il d'être citoyen ? La désobéissance civile, est-

ce être citoyen ? En tous les cas, le sujet intéresse, le rapport le démontre, et il est évidemment au cœur de l'Assemblée citoyenne, au cœur de ce qu'ils sont, puisqu'il nous est même proposé d'élargir le rôle de l'Assemblée citoyenne de Villeurbanne à celui de relais de la citoyenneté.

Nous avons commencé avec les membres de ce groupe, avec Jonathan BOCQUET et avec d'autres élus, à échanger sur les préconisations, y compris celles pour améliorer la carte de la citoyenneté. Et nous allons poursuivre ce travail. Je sais aussi que le Mahrez BENHADJ, en charge de la citoyenneté, souhaitera s'impliquer dans l'analyse de ces propositions.

Et pour terminer, même si cela a déjà été évoqué, je veux souligner la création de la fresque de la citoyenneté, conçue par les membres comme un outil pour générer le débat, générer les discussions, et prendre soin, comme cela est préconisé, avec le souhait exprimé que la Ville puisse s'en emparer. Les membres proposent d'ailleurs en décembre deux sessions d'animation de cette fresque pour les élus et agents de la Ville. Nous pourrions ainsi découvrir en action, concrètement, cet outil.

Bref, le travail continue. Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur PELCE. Pour l'Assemblée citoyenne, la réponse est apportée, la formation commence pour les élus. Merci d'y avoir répondu.

J'ai une demande d'intervention commune pour l'ensemble des groupes de la majorité. Aurore GORRIQUER la porte.

**Mme GORRIQUER.-** Monsieur le Maire, collègues, habitantes et habitants de Villeurbanne, Une fois de plus, les groupes de la majorité remercient chaleureusement les membres de l'Assemblée pour leur travail. Voir l'Assemblée citoyenne travailler sur le concept de citoyenneté, voilà qui ne manque pas de sel ! Cette mise en abyme offre de belles perspectives. Cela permet de continuer à questionner ce que l'on entend par « être citoyen ».

C'est notable dans le rapport, qui convoque et met en lien les notions de droits, devoirs, respect de la loi, égalité, impôts, fraternité, ou encore République.

Impossible de résumer en deux minutes toutes les réflexions. Nous retiendrons ceci : pour qu'un être humain puisse pleinement exercer sa citoyenneté, il faut des biens communs défendus par les autorités publiques grâce aux institutions, mais aussi par les individus. Par le vote, la loi, la manifestation, des associations, peu importe : nous sommes toutes et tous liés par la construction et la préservation de ce bien commun et de ce vivre-ensemble.

D'ailleurs, davantage que le vivre-ensemble, nous pourrions parler de « faire-ensemble » ; un faire-ensemble qui nous lie au monde et par lequel nous faisons société d'une façon bien plus transformatrice que par la société de consommation.

L'Assemblée a bien noté que la citoyenneté locale est vécue plus concrètement par les Villeurbannaises et Villeurbannais. C'est une piste à creuser pour mieux mettre en valeur notre carte de citoyenneté locale.

Ce 4<sup>e</sup> rapport, c'est enfin une belle mise en abyme du rôle de l'Assemblée Citoyenne : celles et ceux qui s'interrogent sur ce qu'est être citoyenne et citoyen sont eux et elles-mêmes engagées dans les affaires de la cité. En cela, nous ne pouvons que soutenir leur proposition suivante, qui permettrait de faire participer plus largement et de mieux représenter l'ensemble des habitants et habitantes, je cite : « *Élargir le rôle de l'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne à celui de « relais de la citoyenneté » (porteur d'actions et de débats, n'ayant pas pour unique vocation le traitement de sollicitation) ».*

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup. C'était le premier rapport de l'ordre du jour après celui des décisions prises par le Maire. Merci encore à l'Assemblée citoyenne pour le temps de parole qui a été le leur, et à très bientôt pour d'autres sujets.

Nous passons au rapport 301.

Mme FORT va présenter le rapport et j'ai une demande d'intervention.

**3. RAPPORT ANNUEL 2024 DE L'ACTION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – Mme Agathe FORT**

**4. RAPPORT 2023-2024 DE L'ACTION EN MATIERE DE HANDICAP DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – Mme Agathe FORT**

**Mme FORT.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vais vous présenter les rapports en matière de lutte contre les discriminations et en matière de handicap ensemble. Je sais qu'il y a des interventions pour les deux, mais je vais vous faire une seule présentation, parce que fabriquer la ville inclusive, c'est d'abord ne pas discriminer.

À terme, ces deux rapports fusionneront, mais pour l'instant, il est encore judicieux de les scinder, au regard des différentes politiques publiques mises en place et de l'environnement associatif.

Pour commencer, rappelons quelques chiffres. L'année 2023 est marquée par une très forte augmentation des actes racistes : plus 32 %. Une explosion des actes antisémites : plus 284 %. Et 57 % d'augmentation des agressions islamophobes, dont 75 % visent des femmes. Les infractions anti-LGBT+ enregistrées augmentent de 13 %. 85 % des personnes transgenres ont déjà été agressées au cours de leur vie. 213 000 femmes victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint chaque année. Dans 91 % des cas de violence sexuelle, les femmes connaissent les agresseurs. Une femme sur six fait son entrée dans la sexualité par un rapport non consenti ou désiré. 80 % des femmes handicapées ont été victimes de violences. Au 10 novembre 2024, on dénombrait 117 féminicides depuis le début de l'année.

Et là, je ne vous parle que des violences recensées. Aucun chiffre sur ce qui est caché ou tu. Nous savons que ces chiffres sont certainement plus graves encore. Et je ne parle pas non plus de toutes les inégalités vécues, des discriminations subies, et de toutes les conséquences sur les conditions matérielles d'existence des personnes concernées et sur leur santé physique ou mentale.

À Villeurbanne, nos principes d'action restent les mêmes depuis plus de 20 ans : observer, visibiliser, former et se former, agir, transformer. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de lutter contre les préjugés. Oui, il est mal d'être raciste, sexiste, LGBTphobe ou validiste. Mais après avoir dit cela, alors quoi ?

Les chiffres sont là, les réalités sont là, et elles ne changent pas. Ces idées humanistes sur lesquelles la plupart d'entre nous seront d'accord ne changent pas les faits, ne changent pas les existences des personnes concernées. Les préjugés viennent nourrir un système d'inégalités, le justifier, mais les préjugés ne le créent pas. Les inégalités existent, puis on les justifie par un ordre symbolique et de représentation.

Quant aux violences, elles permettent de faire taire les victimes, de les empêcher de se rebeller ou de tenter de changer les choses. Tout ce système symbolique de représentation et de violences, que l'on appelle dans les sciences sociales la « super structure », n'existe que pour faire perdurer les inégalités matérielles et les organisations, c'est-à-dire les infrastructures. On peut d'ailleurs constater que ces procédés symboliques évoluent au cours de l'histoire alors que les inégalités, elles, perdurent.

Pour arriver à l'égalité réelle, il faut la construire, pas seulement la penser. Nous devons questionner nos organisations collectives, regarder nos processus et changer les choses concrètement. C'est ce que nous nous efforçons de faire à Villeurbanne, à chaque fois que nous en avons l'occasion.

Nous gardons nos actions piliers, le travail sur l'égalité professionnelle interne, que je coanime avec Olivier GLÜCK, le réseau de vigilance de lutte contre les discriminations au logement et à l'emploi, qui s'articule avec les projets de Mathieu GARABEDIAN en matière d'accès aux droits. À ces piliers, nous ajoutons des briques d'égalité dans l'ensemble des politiques publiques municipales, dont voici quelques exemples.

Lors de CFC 2022, nous avons travaillé à ces sujets, et cela a abouti cette année à la signature de la charte contre les violences sexuelles, sexistes et discriminatoires lors des événements culturels et festifs, qui nous permettra de consolider les acquis et d'enrichir nos actions.

Lors de la mise en place du LAPI, nous avons travaillé de façon étroite avec les associations et Pauline SCHLOSSER pour éviter la discrimination des personnes à mobilité réduite.

L'organisation de la première semaine de lutte contre les violences faites contre les femmes, pensée et organisée avec Christine GOYARD GUDEFIN, que nous renouvelons cette année. Beaucoup d'événements auront lieu la semaine prochaine sur notre territoire.

La signature du nouveau plan contre les LGBT-phobies, la semaine dernière, en préfecture, en présence de M. le Maire.

Je ne vais pas continuer ma liste. Le sujet des discriminations et les besoins identifiés sont tellement vastes que je pourrais vous en parler pendant deux heures. Mais je crois que l'ordre du jour de ce CM est déjà bien chargé. Alors je finirai sur les deux gros projets qui arrivent dans les prochaines semaines.

Le 29 novembre aura lieu le séminaire de lancement de notre nouveau plan d'action villeurbannais sur les discriminations et la santé. Comment les personnes sont discriminées dans l'accès au soin, mais aussi ce que produisent les discriminations vécues dans tous les domaines de la vie sur la santé des personnes. Vaste programme.

La poursuite du travail partenarial avec les associations pour la création de la maison de l'égalité et de la lutte contre les discriminations. Après plus de 90 entretiens auprès des différents acteurs et actrices de la LCD pour recueillir leurs besoins, ainsi que plusieurs

temps de croisement des différents réseaux associatifs afin de monter en compétence collectivement, nous allons commencer le travail d'écriture, de concrétisation du lieu. Les associations de défense des droits de la non-discrimination plébiscitent cette maison et son potentiel. Nous commençons donc la phase de prototypage.

Je suis confrontée régulièrement à des frilosités quant aux mots employés. Par exemple, le mot « discrimination », ou encore « racisme », ou l'expression « lié à l'origine supposée ». Et pourtant, ce sont des termes légaux. La loi n'est ni militante, ni extrémiste. Il reste important de nommer les choses avec les mots adaptés, en particulier s'il s'agit de concepts. Sinon, la réflexion collective en est biaisée et appauvrie.

Malheureusement, l'actualité nous le rappelle sans cesse, les idéologies racistes se nourrissent de notre méconnaissance et de nos approximations. Évidemment, l'élection de Trump, avec toutes les conséquences potentielles au niveau mondial, mais aussi la réalité de l'extrême-droite en France, qui gagne du terrain dans les urnes. Jusqu'à quand arriverons-nous à faire barrage ? Ces idées nauséabondes sont étalées dans tous les médias. L'extrême-droite française pavane dans les manifestations contre l'antisémitisme sans honte. Elle inonde les réseaux sociaux de ses idées. À tel point que l'on croirait presque que la mémoire collective a oublié que c'est le racisme et l'antisémitisme qui sont deux des piliers de cette idéologie.

Nous allons devoir nous dresser contre les idéologies d'extrême-droite qui poussent partout. Toutes les actions de ces deux rapports participent à la construction de l'égalité réelle pour toutes et tous, sans approximation ni déni. Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire. Je vous remercie de votre écoute.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Puisque vous avez présenté les deux rapports dans une même intervention, je vais respectivement donner la parole à M. CHABRIER pour trois minutes, puis à Mme DEMARS, pour deux minutes.

**M. CHABRIER.-** Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame l'Adjointe, pour ce rapport détaillé et circonstancié. Vous avez eu raison de souligner que l'action de lutte contre les discriminations à Villeurbanne est une action très ancienne. Vous avez même salué le fait que c'est depuis les années 2000 que cette question a été initiée, d'abord sur le domaine de l'emploi, puis ensuite élargie à d'autres domaines, notamment le logement, l'orientation scolaire, pour devenir ensuite une politique transversale au niveau municipal.

Ce n'est donc pas un sujet nouveau, il remonte à plusieurs décennies. Il y a dans notre Ville une tradition assez historique concernant les questions d'accueil, d'inclusion et de vivre ensemble de manière générale. On peut saluer les effets positifs des politiques menées, et nous n'avons pas à rougir par rapport à d'autres villes qui peuvent prendre modèle sur ce qui a été fait depuis cette période.

Néanmoins, vous avez cité des chiffres qui sont pour le moins inquiétants. Malgré tous les efforts faits, malgré toutes les actions menées çà et là, les chiffres parlent d'eux-mêmes, et certains sont révélateurs.

Vous avez souligné une augmentation assez significative des discriminations liées à l'orientation sexuelle, appelées plus communément la LGBT-phobie. Notons quand même que cela fait partie des cas les plus faiblement recensés à Villeurbanne, c'est à peu près

3 % des cas, ce qui peut être là le témoignage d'un travail collectif qui a, en la matière, porté ses fruits depuis longtemps.

Sans anticiper sur le rapport suivant et les interventions qui pourraient avoir lieu, le point à améliorer est la discrimination liée au handicap. Une prise de conscience de la société est nécessaire. Nous avons tous salué, avec énormément de satisfaction, de joie et de plaisir, le succès des Jeux paralympiques. C'est vrai que la société est tout à fait prête à porter un regard différent sur le handicap. Mais quand on ramène cela à des actions quotidiennes, on se rend compte, quand on discute avec des personnes en situation de handicap qu'elles ne voient pas les choses de la même façon.

Pour autant, je sais que les politiques publiques à Villeurbanne sont plutôt ambitieuses depuis longtemps, mais il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Le sujet des discriminations ethno- raciales est évidemment celui qui est le plus sensible. Il représente le pourcentage le plus important des situations de discriminations. Il est très large, parce qu'il englobe aussi bien la conviction religieuse, l'origine, notamment la nationalité, l'origine ethnique, l'apparence aussi. Beaucoup de gens sont discriminés sur le faciès. Il faut appeler les choses par leur nom, c'est une réalité.

Et puis vous l'avez souligné aussi, car elles entrent dans cette catégorie, l'explosion des violences antisémites, constatées cette année. Ce n'est pas une consolation, mais je dirais que Villeurbanne n'est pas la seule dans ce cas, ce sont des faits constatés sur l'ensemble du territoire, et le Ministère de l'intérieur a largement communiqué là-dessus. Nous avons eu dans cette commune un certain nombre de manifestations ouvertement antisémites. La plus significative et la plus choquante, mais vous aviez réagi pendant l'été, Monsieur le Maire, était l'affaire des plaques de rue qui avaient été enlevées, puisque certaines portaient des noms de personnalités de confession juive, souvent emblématiques dans l'histoire de notre commune, et même au-delà.

Nous tenons évidemment à rappeler le caractère scandaleux, inadmissible de ces actions, et bien sûr, la plupart d'entre elles peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires. Nous comptons sur votre sévérité implacable par rapport à cela, afin d'éviter que ces faits ne prennent de l'ampleur, comme nous avons pu le constater la semaine dernière avec les événements d'Amsterdam.

Ce rapport est encourageant dans les ambitions qu'il affiche, mais les chiffres prononcés doivent apporter notre vigilance totale. Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Eu égard à la sensibilité du sujet, je ne vous ai pas rappelé à votre temps de parole, mais sachez que la prochaine fois, Jean-Marc CARROZ m'a promis que j'avais un bouton pour couper la parole. Au regard de l'importance du sujet, je ne me serais pas permis, mais ne jouez pas trop avec cela.

Madame DEMARS ?

**Mme DEMARS.-** Monsieur le Maire, chers collègues, la mission handicap créée au début des années 2000 est désormais intégrée à mission ville inclusive et lutte contre les discriminations. Elle permet d'inclure la question du handicap dans l'ensemble des actions municipales en insistant sur l'égalité des droits et la non-discrimination.

Le rapport souligne l'importance de la transparence et de l'information des Villeurbannaises et Villeurbannais sur les actions menées et les ressources mobilisées, afin de créer une dynamique inclusive et mobilisatrice. Malgré cela, nous sommes préoccupés par le quotidien des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap dans leurs déplacements en ville, qui sont bousculés par l'ensemble des travaux engagés.

En effet, beaucoup de rues sont impraticables et peuvent générer des accidents. Une signalétique liée aux travaux peu compréhensible. Sortir de chez soi quand sa rue est en travaux devient un parcours du combattant.

Le rapport mentionne des groupes de travail sur l'accessibilité de la voirie. Pourtant, même si nous ne remettons pas en cause ce travail, nous interrogeons sur l'utilité de la réalisation d'une évaluation détaillée pour identifier les points noirs et les zones nécessitant des améliorations pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite avec une signalétique adaptée. Nous aurions pu penser que les élus et professionnels en charge de l'urbanisme auraient eu une meilleure compréhension des besoins des personnes en situation de handicap pendant ce temps de travaux, qui sont loin d'être finis.

Dans une politique volontaire sur le handicap et de non-discrimination, nous aurions souhaité un plan important de financement et d'aménagement d'infrastructures de la voirie pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, tout comme l'investissement sur les pistes cyclables. Car, lorsque nous parlons de non-discrimination, il n'y a pas de priorité entre tel ou tel public.

Un autre point m'interpelle : le taux d'emploi national des personnes en situation de handicap s'élevait en 2023 à 39 %, soit un point de moins qu'en 2022, avec un taux de 22 % dans le secteur public. Dans le rapport, il n'est pas abordé l'emploi des personnes en situation de handicap, et notamment au sein de notre collectivité. Nous aurions pensé que la Ville aurait fait valoir le bon élève qu'elle était en termes d'emploi dans ses services.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Madame DEMARS.

**Mme FORT.-** Je vais me permettre de vous apporter quelques précisions sur ces politiques handicap, comme je l'avais mis dans un champ plus large.

Concernant l'accessibilité, nous avons tout de même deux endroits où nous pouvons travailler ces questions. Nous avons la commission d'accessibilité, qui vient travailler les permis de construire, les autorisations de travaux, qui valide le fait que les lieux sont accessibles. C'est un élément important du travail de la Ville. Et le conseil consultatif Ville autonomie et handicap. Nous travaillons avec les personnes concernées, au plus proche de leurs besoins, qui nous font remonter les difficultés actuelles de la Ville. Et nous travaillons au mieux avec la Métropole, en articulation, pour améliorer cela. C'est assez compliqué étant donné que les travaux changent assez régulièrement et les aménagements qui vont avec sont en permanent changement.

C'est un sujet sur lequel nous travaillons, qui nous prend du temps, et je suis d'accord que nous n'y sommes pas tout à fait dans la vie réelle. Pour autant, le handicap, nous essayons aussi de le voir de façon assez large. Vous m'avez interpellée sur l'emploi. Lors de notre rapport de situation comparée trois critères de l'année dernière, le handicap était l'un des trois critères retenus : genre, handicap et origine supposée. Nous l'avons regardé dans les détails, nous avons beaucoup de chiffres. Nous y travaillons sérieusement.

D'ailleurs, la commission interne de contribution à ce sujet a décidé de faire un nouveau groupe de travail sur les parcours des personnes en situation de handicap, qu'elles le soient au moment de l'embauche ou qu'elles le deviennent, pour permettre de fluidifier leur parcours. Et lorsque nous allons faire le travail sur le recrutement, nous ferons attention à ce critère, de recruter des personnes déjà en situation de handicap, afin que nos chiffres soient au plus juste de la représentation de la population, et pas seulement que nos personnes en situation de handicap soient devenues en situation de handicap lorsqu'elles étaient déjà embauchées par la Mairie. Je ne dis pas que nous sommes mauvais, simplement que nous aurons ce point d'attention particulier.

Je tiens à souligner les efforts de la Ville. Le handicap fait très peu partie de nos compétences obligatoires. Nous avons une politique volontariste sur le sujet. Nous allons finaliser notre ADAP pour la fin du mandat. Nous faisons figure de bon élève au niveau national. La charte contre les violences sexuelles, sexistes et discriminatoires dont je vous ai parlé sera élargie aux événements sportifs. C'est aussi l'un des projets à venir, pour que le sport et l'ensemble des activités soient accessibles et *safe* pour toutes et tous.

Et au sein du Conseil consultatif Ville autonomie et handicap, nous allons créer un groupe de travail, il débute tout juste. Nous aurons la prochaine réunion de Conseil consultatif au mois de décembre, et nous allons leur proposer la création d'un groupe de travail sur l'éducation. Nous avons que c'est un point noir pour les élèves en situation de handicap, sur lequel nous essayons de travailler, et nous aurons besoin de travailler avec d'autres partenaires, extérieurs à la Ville, et notamment aussi avec le service éducation de la Ville. Nous ouvrirons un autre gros chantier sur lequel les Villeurbannaises et Villeurbannais nous attendent.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Quelques éléments pour essayer de revenir sur les deux dernières interventions. Sur la dernière, les questions d'accessibilité autour des transports, croyez bien que nous y sommes extrêmement sensibles.

N'hésitez pas aussi, avec vos groupes politiques, à faire porter ce débat dans les instances responsables, celles de la Métropole. Nous sommes très mobilisés sur ce sujet, mais cela peut faire aussi l'objet de débats au sein de la Métropole, en lien avec le SYTRAL. Je suis sûr que nous gagnerons à tous intervenir afin de sensibiliser en permanence sur l'importance que ce sujet soit au cœur de l'organisation des chantiers.

**Mme VESSILLER.-** Elle l'est déjà.

**M. LE MAIRE.-** Oui, elle l'est déjà, Madame VESSILLER. La prochaine fois, n'hésitez pas à me demander la parole, si vous la souhaitez. Pour autant, au quotidien, nous ne cessons d'être interpellés là-dessus. Je comprends donc parfaitement que l'opposition nous interpelle et que nous puissions essayer de continuer à nous améliorer. À chaque, nous avons un bon niveau de réactivité, mais il y a des endroits aujourd'hui où c'est d'une difficulté importante pour les personnes en situation de handicap.

Je reviens ensuite sur l'intervention de Loïc CHABRIER, non pas sur son intervention, mais sur ce sujet-là, car son intervention était plutôt consensuelle. Je tiens à souligner que nous nous inscrivons dans une tradition au sein de cette Municipalité, de s'être saisi très tôt des questions de lutte contre les discriminations. Nous poursuivons ce chemin. Nous nous satisfaisons de voir que des Villes, la Métropole également, entrent de manière très

volontariste sur ce sujet. Il n'y a qu'à voir l'actualité évoquée par Agathe FORT sur les questions de lutte contre les discriminations en octobre et début novembre. Beaucoup d'actions sont menées, des chartes signées, des engagements pris. On voit bien que le sujet prend.

En revanche, je vais vous rejoindre sur le fait qu'au-delà de se saisir de ces sujets, je crois qu'il nous faut être vigilants sur les résultats, les objectifs, comment cela change véritablement la vie des gens. Aujourd'hui, ce n'est pas toujours le cas. Cela doit interpeller l'action de Villeurbanne. Nous avons été précurseurs sur le fait de nommer, de former les gens. Il faut que nous soyons aussi précurseurs sur le fait de proposer des actions qui transforment leur vie. C'est à cela que nous travaillons, à cela que pourrait servir également la maison de l'égalité. Mme FORT défend ce projet avec beaucoup d'opiniâtreté. Je ne doute pas que nous allons réussir si cette maison propose des services, d'améliorer la situation des personnes discriminées. C'est à cela que nous travaillons.

Et revenir sur la question de la lutte contre l'antisémitisme. Cela fait partie de la lutte contre les discriminations, contre le racisme. Je crois que vous aurez observé que cette question de l'antisémitisme est abordée exactement sous l'angle nécessaire. Ce n'est pas une opinion, c'est un délit. À chaque fois que c'est mobilisé dans cette Ville, c'est dénoncé comme tel par l'ensemble des membres de cette majorité, de l'opposition, je n'en doute pas, mais parfois certains douteraient que cette majorité le dénonce dans son ensemble.

Elle l'a fait immédiatement au lendemain des dégradations, des insultes antisémites et des menaces contre un restaurant saccagé au mois de septembre. Je remercie la majorité pour son sérieux et sa responsabilité dans ses propos et les positions qu'elle prend systématiquement sur ces sujets. J'ai eu l'occasion de le rappeler aux représentants de la communauté juive, cette mobilisation de notre équipe est sans faille, y compris sur les questions de sécurité. Avec Yann CROMBECQUE, nous sommes très sensibles et attachés à la sécurisation des lieux qui pourraient faire l'objet d'attaques à caractère antisémite. Ils savent qu'ils peuvent compter sur nous. Cela fait partie de l'ensemble des valeurs que nous défendons.

Je remercie tout particulièrement Mme FORT et M. GLÜCK pour le travail mené sur ce sujet. Comme ce sont des rapports, il n'y a pas de vote, mais nous prenons acte qu'ils vous ont été présentés.

Nous passons au rapport suivant.

## **5. PLAN DE TRANSITION ECOLOGIQUE - ETAT D'AVANCEMENT 2024 –** **Mme Agnès THOUVENOT**

**Mme THOUVENOT.**- Merci, Monsieur le Maire.

Ce rapport annuel fait état de l'avancement de la Collectivité en matière de transition écologique pour atténuer les effets du changement climatique, pour adapter la ville à des changements que nous savons maintenant inéluctables, pour l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques, pour la réduction des matières consommées et la transition vers une économie circulaire, pour la prévention et le contrôle de la pollution, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Ces six objectifs ne sont pas ceux du plan, mais ceux de l'Union européenne, élaborés dans le cadre du *green deal*. Bien sûr, on peut regretter largement un certain nombre d'infléchissements en train de se dessiner au niveau de la Commission européenne. En revanche, la catégorisation de l'action est absolument indispensable pour continuer à progresser et regarder, sujet après sujet, où nous en sommes.

Je salue mes collègues, avec lesquels nous travaillons ensemble depuis le début du mandat. Vous les avez pages 3 et 4 du rapport : Antoine COLLIAT, Pauline SCHLOSSER, Alain BRISSARD, Morgane GUILLAS, Laura GANDOLFI, Floyd NOVAK, Paul CAMY, Jonathan BOCQUET, Sonia TRON, Aurélie LOIRE, Gaëtan CONSTANT et OLIVIER GLÜCK.

Ce n'est pas simplement un effet de manche de citer toutes et tous qui participons à la transition écologique, mais c'est bien de montrer comment elle s'organise de manière systémique au sein de la Collectivité.

Je ne vous ferai pas une lecture exhaustive du plan de transition écologique. Il est moins épais que l'an dernier. Ce n'est pas que nous avons fait moins de choses, mais nous avons décidé de choisir. Je vais encore picorer dans les actions présentées dans le plan.

Je soulignerai les dépenses énergétiques de la Ville, qui continuent de baisser de manière conséquente : moins 17 %. Bien sûr, il y a eu un travail important de sobriété énergétique, mais je voudrais rendre hommage aux équipes de la Mission énergie de la collectivité, qui a fait un travail extrêmement fin de nos installations de chauffage pour ajuster les consommations en fonction des usages.

La mobilité. Nous sommes passés en 2023 à 30 kilomètres/heure, et nous continuons la sécurisation de l'ensemble des modes actifs, les trottoirs en particulier, les pistes cyclables et les abords des écoles.

La végétalisation. Nous continuons à créer des espaces verts, à végétaliser. Nous avons désormais un référentiel de plantations robustes, comportant 70 % de végétaux indigènes et d'origine locale, en capacité de s'adapter au réchauffement.

L'eau. En lien avec notre politique d'hospitalité, nous faisons en sorte que de l'eau gratuite soit accessible dans l'espace public. Aujourd'hui, ce sont 46 bornes fontaines qui le sont. Entre dix et 15 supplémentaires seront implantées dans les nouveaux parcs, mais aussi en lien avec la Métropole et le SYTRAL, le long des voies lyonnaises et dans le métro.

Les déchets. Nous accompagnons la structuration des filières d'économie circulaire. Nous achetons des meubles en réemploi.

Sur l'alimentation, nous avons mis le focus cette année sur le passage aux bacs inox au sein de la restauration municipale.

Sur l'urbanisme, en lien avec la Métropole, nous continuons à augmenter le coefficient de le pleine terre, indispensable pour faire pousser les végétaux et lutter contre les inondations.

Vous le voyez, nous progressons. Nous gardons non pas une philosophie d'action des petits pas, mais un travail ancré dans des réalités professionnelles souvent complexes, et une fois qu'elles ont été modifiées, elles permettent un véritable changement d'échelle.

Nous continuons à agir selon notre boussole établie au début du mandat, avec au nord la question sociale. Nous ne pouvons pas faire la transition écologique de la même manière selon nos ressources et nos conditions de vie. Le sud, nous continuons à expérimenter, à évaluer. À l'est, nous faisons l'alliance avec les entreprises du territoire, les habitants, les associations. Et à l'ouest, n'oublions pas l'émerveillement. Nous avons besoin de nous reconnecter à la nature, de cette sensibilité, pour faire tous les changements qui nous attendent.

Ce travail est reconnu par la plupart de nos interlocuteurs, habitants, associations, professionnels, mais aussi l'État, et notamment l'ADEME. Et je finis par cela. Demain, avec Antoine COLLIAT, nous sommes au salon des maires pour nous voir remettre le label de l'ADEME « territoire en transition 3 étoiles ».

**Mme VESSILLER.-** Bravo.

**M. LE MAIRE.-** Merci et félicitations à toutes les équipes pour la qualité de ce travail.

Je voulais juste avoir un mot pour les crèches, puisque la semaine dernière, nous avons remis le label écolo crèche à l'ensemble des crèches de Villeurbanne. J'étais présent, et j'ai été très touché par l'engagement. C'était un soir à 18 heures, et il y avait plus de 100 salariés de nos crèches qui étaient présents. Cela donne à voir la mobilisation qui a été la leur et leur capacité à se mobiliser sur ce sujet, alors que c'était un moment difficile pour le secteur de la petite enfance. Mme MARTINEAU ne me démentira pas. Elles ont su trouver l'énergie et du sens à leur travail en se mobilisant sur ces sujets.

J'ai notamment été très touché par l'intervention de Nadia, qui travaille dans une crèche aux Brosses, qui a dit : « *Avant, je croyais que l'écologie était pour les bobos et les radins, mais cela, c'était avant* ». Je vous laisse aller sur les réseaux, cela tourne pas mal. Mais c'est aussi une manière d'intervenir que de faire en sorte que les agentes et agents trouvent du sens à ces transformations, et non pas simplement des préconisations descendantes. En tout cas, ce n'est pas notre manière de travailler sur ce sujet.

Merci encore à Mme THOUVENOT et toutes équipes et les élus qui se mobilisent sur ce sujet.

## **6. DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Nous passons à la décision modificative n°3, le rapport 279. M. BOCQUET rapporte. Le débat a eu lieu en commission. Je vais le mettre aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *7 voix contre*. Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

Votes contre :

Groupe Villeurbanne Progressiste : Mesdames Emilie Prost, Virginie Demars, Sabrina Benhaïm, Anaïs d'Hostingue, et Messieurs Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Stéphane Colson.

## **7. REVISIONS ET ACTUALISATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** M. BOCQUET rapporte. Je n'ai pas de demande d'intervention. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *7 voix contre*. Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

Votes contre :

Groupe Villeurbanne Progressiste : Mesdames Emilie Prost, Virginie Demars, Sabrina Benhaïm, Anaïs d'Hostingue, et Messieurs Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Stéphane Colson.

## **8. RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 335. C'est un rapport extrêmement important, puisque c'est le rapport sur les orientations budgétaires. Avant de laisser la parole à Jonathan BOCQUET, permettez-moi d'en dire quelques mots.

Ces orientations, que M. BOCQUET vous détaillera, s'inscrivent dans la perspective de la dernière partie de ce mandat. Ce n'est plus un budget d'impulsion, mais bien un budget qui traduit que nous sommes en phase de réalisation très concrète de nombreux projets engagés depuis le début de la mandature. Ce budget 2025 se caractérise toujours par un niveau d'investissements très élevé, pour la deuxième année consécutive. Le niveau des dépenses d'équipement, d'investissements s'élève à plus 75 millions d'euros, plus du double de la moyenne du précédent mandat. Il traduit l'ampleur des opérations engagées depuis le début de ce mandat, pour certaines d'ores et déjà achevées. Bon nombre d'entre elles sont en cours de réalisation.

Ce sont des écoles, des gymnases, des équipements municipaux, des cours d'école, des travaux d'adaptation, d'accessibilité ou d'adaptation à la lutte contre le réchauffement climatique. Ce sont des parcs, des espaces publics qui accompagnent les projets de transports en commun ou les grands projets urbains qui maillent notre ville. Et enfin, des engagements contractuels sur des opérations partenariales d'aménagement ou de renouvellement urbain.

Pour financer ces investissements massifs, nous avons fait le choix de mobiliser de manière complémentaire deux principaux leviers dont nous disposons, l'emprunt et l'autofinancement. L'emprunt parce qu'il est expressément réservé par la loi pour les Collectivités territoriales au financement de l'investissement. Et parce que, historiquement, Villeurbanne était très peu endettée, ce qui peut nous donner une capacité d'emprunt importante. Et l'autofinancement pour maintenir l'augmentation de cette dette à un niveau soutenable et préserver l'avenir. C'est l'engagement que nous avons toujours pris avec cette équipe municipale, et avec Jonathan BOCQUET en particulier.

L'augmentation de notre autofinancement a été engagée en 2024 par une double action sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et la mobilisation du levier fiscal. Nous avons pris l'engagement que cette hausse de fiscalité serait affectée au financement de l'investissement, et cette promesse est tenue. Vous le verrez dans les chiffres présentés.

Le budget 2025 poursuit et accentue cet effort pour contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Malgré la croissance démographique, celle du nombre d'équipements publics, l'augmentation prévisionnelle de nos dépenses de fonctionnement pour 2025, qui

va vous être présentée, est ainsi limitée à 0,76 %. Ce taux est très largement inférieur à l'inflation, et donne à voir le sérieux du travail budgétaire qui a été le nôtre.

Cette maîtrise est rendue possible par la diminution des dépenses de fluides, sous l'effet de la baisse attendue des prix de l'énergie, combinée à de très bons résultats en matière de sobriété énergétique. Je salue aussi le travail mené sous la houlette de M. COLLIAT et des équipes de la Ville sur le sujet. Ces résultats sont même meilleurs que ce que nous avions prévu initialement. Il y a eu un premier travail sur la dépense et les fluides, mais c'est aussi un travail d'optimisation budgétaire et de recherche d'économies réalisé dans le cadre de la préparation de ce budget. Nous y travaillons avec les élus depuis mars 2024. C'est un travail de très longue haleine, dans lequel toutes les sensibilités politiques ont été mobilisées. Ce n'est pas du tout un simple coup de rabot généralisé, mais bien un budget d'orientations politiques qui vous est présenté aujourd'hui. Et il s'est inscrit dans une volonté de prioriser un certain nombre d'axes dans un moment de contraintes financières importantes.

Ce budget 2025 est au service de priorités politiques fortes, en résonance avec notre plan de mandat, mais aussi avec les attentes exprimées par les Villeurbannaises et les Villeurbannais lors des rencontres sur le terrain tenu avec eux en 2024, notamment dans les « Comme on se retrouve », où près de 4 000 Villeurbannaises et Villeurbannais rencontrés nous ont fait part des attentes qui étaient les leurs en ce moment particulier du mandat. Les choix budgétaires mettent donc l'accent sur qualité du cadre de vie, sécurité, hospitalité, éducation, services publics de proximité, ainsi que la transition écologique. Nous aurons l'occasion de vous présenter ces choix à l'occasion du vote du budget lors du prochain Conseil municipal.

Ce budget est aussi le résultat d'un cadre stratégique que nous avons fixé très en amont, et qui a été respecté. C'est un budget sérieux, maîtrisé, fondé sur de vrais arbitrages. Je remercie les élus pour leur sérieux et les services pour la somme colossale de travail réalisé pour nous permettre de prendre ces arbitrages en pleine conscience.

À ce stade, ce budget ne prend pas en compte les évolutions du projet de loi de finances qui vise à faire contribuer les collectivités territoriales au redressement des comptes de l'État. Nous attendons qu'elle soit stabilisée, cette loi de finances, ce qui n'est pas une mince affaire au regard des nombreux rebondissements dans le débat parlementaire. Je vais quand même me permettre de partager quelques réflexions sur la méthode employée par le gouvernement.

D'abord, les chiffres. En se basant sur la version initiale du projet de loi de finances, les mesures pour la ville seraient de l'ordre de 5 à 6 millions d'euros, en augmentation de dépenses de fonctionnement et en perte de recettes sur les recettes qui sont les nôtres. Ces 5 ou 6 millions sont à mettre au regard du budget total du fonctionnement de la police municipale, du coût de fonctionnement de cinq crèches ou de 15 % de notre autofinancement prévisionnel sur 2024.

Cette mise à contribution des budgets locaux, ou plus exactement des budgets locaux des grandes collectivités, puisque pour l'instant seules 450 collectivités étaient concernées, c'était avant le discours du Premier ministre devant les Départements. On ne sait pas s'il va compenser la baisse sur les Départements. Cela nous arrange côté Métropole, moins du

côté des Villes, mais c'était avant cette intervention. Seules quelques collectivités sont concernées. Pour venir finalement sauver la dégradation des comptes publics.

Or, les données statistiques sont claires. Quelles que soient les campagnes de désinformation, de communication qui essaient d'être engagées, ce n'est pas le secteur local qui a conduit à augmenter l'endettement de l'État, c'est l'État lui-même qui s'est auto-endetté dans des proportions extrêmement importantes, puisque l'État emprunte non seulement pour financer ses dépenses d'investissement, comme les collectivités, mais il peut aussi augmenter pour financer l'augmentation de ses dépenses, ce qui n'est pas le cas des collectivités. Il est bon de le rappeler en permanence. Les collectivités ne peuvent pas présenter des budgets qui ne sont pas équilibrés, et ne peuvent pas emprunter pour payer des dépenses qu'elles ne sauraient pas payer autrement.

Ce mécanisme d'aller faire régler ses dettes par d'autres pose une vraie difficulté en matière de traitement des territoires, car à l'exception des quelques collectivités qui sont vraiment dans des situations catastrophiques, toutes les collectivités seront concernées, sans aucune vérification de leur santé financière, de la bonne gestion qui serait la leur, des efforts qu'ils vont réaliser en matière budgétaire. C'est bien cette manière de faire que je critique de manière assez importante.

J'ai dit que j'étais en colère. C'est vrai. Il est rare que je me mette en colère. Ce qui est fait aujourd'hui, je considère que c'est particulièrement inique, c'est très inefficace. Et cela vient dans un moment où nos territoires ont plutôt besoin de visibilité, pour permettre à tous les acteurs économiques qui attendent que nous continuions à porter le développement de nos territoires, que nous restions investis. C'est un vrai risque que tout se mette à l'arrêt par ces mesures extrêmement mal anticipées.

Un mot quand même dans tous ces débats en cours, puisque ces ponctions vont venir mettre en difficulté les politiques de services publics. Je ne serai jamais du côté des populistes qui mettent à l'index les services publics et les fonctionnaires qui rendent ce service public. Je trouve cela particulièrement déloyal dans le débat public en cours que de les montrer du doigt, que de dire que c'est sur leur dos que l'on pourrait faire un certain nombre d'économies.

Je vois bien ce qui est à l'œuvre, la facilité de les pointer pour dire que c'est là que l'on devrait faire des économies. Je crois que ce n'est pas à la hauteur de ce que connaît ce pays. Nous avons tous été extrêmement contents de trouver ces services publics dans des périodes de crise importantes, nous devrions avoir la vigilance de ne pas l'oublier trop vite et de ne pas les désigner immédiatement comme celles et ceux qui seraient des agents publics inefficaces, méprisables, responsables de la bureaucratie. Les seuls qui sont responsables de la bureaucratie, ce sont les politiques qui ne prennent pas toujours les décisions nécessaires pour proposer des évolutions. Mais dans le fait de le renvoyer à la responsabilité des fonctionnaires, il y a une forme de lâcheté à laquelle je ne me rangerai pas.

Je vais laisser M. BOCQUET, adjoint en charge des finances, présenter.

**M. BOCQUET.-** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues,

Nous débattons aujourd'hui des orientations budgétaires en vue du vote du budget en décembre. Pour comprendre le contexte de l'action municipale, nous ferons une

rétrospective de la situation financière de la Ville et présenterons les données économiques nationales. Après quoi je présenterai les orientations générales du budget primitif, mais je vous rappelle que le détail vous sera donné lors du Conseil municipal de décembre.

Les collectivités ont déjà été fragilisées par un début de mandat marqué par une succession d'évènements internationaux qu'il est inutile de rappeler ici, ainsi que des évolutions législatives et réglementaires qui ont pesé sur les équilibres financiers des collectivités. Mais cette année, nous battons un nouveau record en termes d'incertitudes et d'inquiétudes.

Je rappelle que le dernier décalage du PLF, c'était il y a 62 ans. C'est dire dans quelle situation exceptionnelle nous sommes aujourd'hui. Évidemment, nous faisons l'exercice de discussion des orientations budgétaires avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête, appelée projet de loi de finances. On sait, cela a été annoncé par le gouvernement, que cette épée sera tranchante, en particulier pour les collectivités. Et on sait que le fil qui la retient, à savoir le Parlement, est extrêmement fragile. Heureusement, nous sommes à Villeurbanne dans une trajectoire de contrôle budgétaire, et nous n'avons pas attendu l'État pour prendre nos responsabilités.

Tout d'abord, revenons sur les 10 années précédentes pour voir que la courbe des recettes et des dépenses évolue globalement en parallèle. Il y a eu deux exceptions notables, l'une en 2018, où les changements de taux ont procédé à une forte accélération des recettes, et en 2022, année de Capitale de la culture et d'augmentation des points d'indice entre autres choses, qui ont provoqué une forte accélération des dépenses. Dès 2023, nous sommes retournés à une augmentation plus rapide des recettes par rapport aux dépenses. J'y reviendrai.

Je rappelle quelque chose qui, je pense, est bien intégré par tout le monde maintenant, le fait que, sur ce mandat, nous avons fortement augmenté le niveau d'investissements. C'est ce haut niveau d'investissements qui a un effet significatif sur l'endettement de la Ville, malgré le haut niveau d'autofinancement. On remarque que les intérêts de la dette ont augmenté plus vite que la dette elle-même, sous le coup de l'explosion des coûts d'intérêts en 2023. Cependant, notre dette reste soutenable, l'encours de Villeurbanne restant inférieur à la moyenne des communes de la strate.

L'épargne de gestion progresse de 20,4 %, à 32,59 millions d'euros, soit 5 millions de plus qu'en 2022. L'épargne brute présente une tendance similaire. Au plan national, les communes de plus de 100 000 habitants auraient connu une évolution de plus de 9,6 % de leur épargne brute. Cela doit être comparé à l'épargne brute villeurbannaise, qui, non retraitée des cessions, augmente de 14,7 %.

Nous avons donc une situation financière satisfaisante du point de vue de l'autofinancement, qui permet de financer une forte croissance du niveau de dépenses d'équipement. La tendance à la hausse sur le long terme des dépenses d'équipement a été maintes fois débattue dans ce Conseil. Je rappelle que la moyenne annuelle sur les mandats précédents était de 18,5 millions d'euros entre 2001 et 2007, 32 millions d'euros entre 2008 et 2013, 37 millions d'euros entre 2014 et 2019. Cela vous dit quelque chose sur le nouveau niveau d'investissement et le fait qu'il a été largement augmenté par rapport aux mandats précédents.

Les dépenses d'équipements bruts représentent 443 € par habitant en 2023, contre 307 € en 2022. Elles s'élevaient pour les habitants des communes de même strate à 271 € par habitant. Si l'on compare avec les mandats précédents, nous sommes largement au-dessus. Et on peut aussi voir que nous sommes largement au-dessus de communes de même strate, à mandat calendaire équivalent. C'est l'effet du rattrapage annoncé en début de mandat sur les équipements publics de la ville.

Forcément, ce rattrapage sur les équipements publics et ce haut niveau d'investissement ont un effet sur notre dette. Elle progresse en 2023 à hauteur de 70 millions d'euros. Le ratio de dette par habitant ressort à 447 € pour Villeurbanne. Je rappelle qu'il est de 1 070 € pour la strate au niveau national. Même si nous sommes en augmentation, ce n'est qu'un effet de rattrapage sur nos équipements qui est bien loin de l'effet de rattrapage sur notre dette. Il est d'ailleurs évident que nous n'avons pas d'objectif de rattrapage sur le niveau d'endettement, mais cela nous permet de nous situer par rapport aux autres collectivités.

Ce qui doit être regardé de près, c'est la capacité de désendettement. Elle se dégrade certes légèrement, passant de 1,8 année à 2,21 années, mais nous sommes très loin des ratios de référence.

Villeurbanne conserve une capacité à s'endetter, mais doit consolider une épargne de gestion et une épargne brute pour faire face à ce fort niveau d'investissement. C'était le sens de l'utilisation du levier fiscal, mais aussi le sens de cette normalisation budgétaire depuis 2023, c'est-à-dire le fait d'augmenter plus vite nos recettes que nos dépenses. Pour indication, la dette conclue et encaissée fin 2024 devrait s'établir à environ 92 millions d'euros.

Quelques données macroéconomiques à présent. En 2025, la croissance du PIB au niveau national est envisagée à 1,1 %. Le prix du baril de pétrole serait plutôt en baisse. L'euro serait stable par rapport au dollar. Et l'inflation serait en régression, puisqu'elle retournerait à un niveau de 1,8 % d'augmentation de l'indice des prix. Ces données sont évidemment à prendre avec des pincettes. Une fois encore, le Haut conseil des finances publiques estime ces prévisions de croissance relativement élevées.

Je rappelle que, comme nous l'avions dit il y a un an, la prévision de croissance du gouvernement est ces derniers temps souvent surestimés, que cela a créé un petit trou de plusieurs milliards d'euros dans les caisses de l'État cette année. Il faudrait peut-être être un peu plus prudent, d'autant qu'il faut être en alerte sur les effets des choix débattus actuellement dans le cadre du PLF. Ils auront nécessairement un effet négatif sur la croissance. Si l'inflation qui s'est manifestée ces deux dernières années tend à d'estomper, la situation économique générale et budgétaire aura un effet certain pour les collectivités et indirectement pour l'ensemble des marchés économiques.

Le PLF justement. Les mesures relatives aux collectivités locales sont de plusieurs ordres. Nous avons d'abord *a priori*, jusqu'à nouvel ordre, une pérennisation des hausses antérieures des dotations de solidarité, même une nouvelle majoration de la dotation de solidarité. 140 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. Mais notons que les variables d'ajustement seront minorées de 48 millions, toutes collectivités confondues, dont 260 rien que pour le bloc communal. Pour vous donner une

idée de ce que cela représente, France urbaine estime que c'est une ponction dix fois supérieure aux années antérieures.

Une autre inquiétude est la réduction des compensations de TVA pour les dépenses réalisées par les collectivités locales. La mesure porte sur l'abaissement du taux retenu pour le calcul du FCTVA. Nous serions à 14,8 plutôt qu'à 16,4.

Autre inquiétude, avec un très mauvais signal, la très forte baisse du fonds vert, qui passerait à 2,5 milliards à seulement 1 milliard d'euros. Notons aussi la stabilisation en valeur des fractions de TVA. Je le précise, cette stabilisation de TVA est théorique. C'est une baisse, puisqu'elle ne prend pas en compte la dynamique d'évolution. Là encore, je reprends les chiffres de France urbaine, c'est une perte de croissance de 2,3 %, soit 1,2 milliard pour les collectivités locales.

Notons enfin la réduction des crédits affectés aux opérateurs de l'État. Nous ne parlons pas des collectivités, mais d'un certain nombre de partenaires des collectivités, comme la CCI, la NAH, l'Agence de l'eau, autant de partenaires qui cofinancent certaines de nos politiques publiques et qui auront elles-mêmes affaire à des difficultés budgétaires.

Le gouvernement a une intention claire, assumée, pour le moins, d'associer les collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques. Nous voulons bien, comme l'a dit M. Le Maire, prendre notre part, mais prendre seulement notre part, et pas plus. On nous parle d'un fonds de réserve qui serait abondé par les recettes de fiscalité. Nous allons donc une nouvelle fois voir nos ressources ponctionnées. Logique d'autant plus malheureuse, l'État va exonérer de cet effort les collectivités aux finances dégradées. On comprend bien qu'il ne sert à rien de mettre la tête plus profondément dans l'eau des collectivités déjà en difficulté, mais nous avons le sentiment que les communes aux finances saines, comme Villeurbanne, vont payer pour les autres.

Ce prélèvement pourrait aller jusqu'à 2 % de nos recettes. Potentiellement, à Villeurbanne, ayez conscience que ce sont 4 millions de recettes en moins pour la Ville pour renflouer les caisses de l'État.

Toujours sur les mesures qui concernent les collectivités locales, à cette ponction sur notre épargne brute se rajoute la perte des droits de mutation. Estimation pour Villeurbanne : moins 5,6 millions d'euros de recettes de fonctionnement. Là encore, il faudra trouver d'autres manières de financer nos politiques publiques.

Nous passons donc aux perspectives de dépenses 2025.

En fonctionnement, les dépenses courantes devraient évoluer de moins 1,3 %. En matière RH, elles augmenteraient de 2,2 %, ce qui intègre l'impact des évolutions de postes et une évolution des politiques salariales pour favoriser l'attractivité sur un certain nombre d'emplois où l'on a du mal à pouvoir les postes.

La charge de la dette continue de croître, en liaison à la fois avec le volume de dette et les nouveaux taux d'intérêt. C'est une forte hausse en proportion, à plus 28 %. Les autres charges courantes sont en baisse. En conséquence, au global, j'attire votre attention sur ce chiffre, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est envisagée à 0,8 %. Il faut mesurer ce que signifie ce 0,8 %. Quand on connaît les effets de l'inflation, les effets de prospective, les évolutions réglementaires et l'ensemble des augmentations mécaniques au

sein d'une collectivité, on prend conscience que ce chiffre indique un effort budgétaire significatif, qui a demandé un très gros travail de priorisation et d'optimisation de nos moyens.

Ce sont des choix de responsabilité qui correspondent à la stratégie de normalisation budgétaire, telle que nous l'avions projetée dès 2020 dans notre stratégie, à savoir accélération en début de mandat, puis normalisation dans la seconde moitié, sans perdre de vue les services de proximité, la transition écologique et la qualité de vie des agents.

L'investissement au niveau de l'équipement s'établirait à 76 millions d'euros, ce qui donne à voir une diminution de l'effort d'investissement tout à fait en phase avec le plan d'investissement que nous avons annoncé, à savoir un effort de rattrapage sur la première moitié de mandat, puis un rythme moins soutenu, mais néanmoins toujours volontaire. Dans la seconde moitié de mandat.

Sur les perspectives de recettes, en matière de dotation de l'État, une perspective de quasi-stabilité de la dotation forfaitaire et de la DSU. Les droits de mutation estimés en baisse, sur la base de la prise en compte de la réalité notamment de ce qui est effectif en 2024. En matière de dotation de la Métropole, on prévoit une stabilité de l'attribution de compensations, mais une légère baisse pour la dotation de solidarité communautaire. Sur les produits du Domaine et de nos services, nous avons pris en compte à la fois l'inflation, la hausse de fréquentation de certains de nos services et des perspectives de recettes complémentaires, notamment le stationnement payant et les participations de la CAF aux activités scolaires et petite enfance.

Sur les recettes d'investissement, un FCTVA en légère hausse et beaucoup d'incertitudes de la perception des participations sur les PUP et les ZAC. Des cessions de patrimoine en très forte baisse. Je vous rappelle qu'en 2024, il y avait eu l'opération SVU. Évidemment, cela ne se répète pas en 2025. Nous sommes seulement à 1,67 million d'euros d'opérations de cession de patrimoine.

Sur la fiscalité directe, l'évolution nominale globale serait de 1,2 %, une évolution physique à 1,4 %, ce qui laisse présager un produit de taxes foncières en légère hausse, atteignant 86,8 millions d'euros, un produit fiscal global de 126,1 millions d'euros.

Un autofinancement une nouvelle fois consolidé, envisagé à hauteur de 31,5 millions d'euros, donc plus haut que celui de 2024, qui était déjà lui-même en hausse par rapport à celui de 2023. Et un emprunt d'équilibre relativement stable par rapport à 2024, à savoir 44 millions d'euros.

En résumé, en 2025, malgré le contexte encore plus incertain et contraint, nous projetons un budget à la fois volontaire et responsable. Volontaire avec la poursuite d'un plan conséquent d'investissements, qui doit permettre de répondre aux attentes des Villeurbannais et améliorer notre ville, avec toujours pour cadre les trois transitions à la base du programme municipal. Et responsable, avec une maîtrise de l'évolution des dépenses, pour contribuer à l'équilibre des comptes de la collectivité et maintenir sa capacité sur le long terme à rendre les services publics de proximité.

Nous espérons de bonnes nouvelles avec le léger desserrement de la contrainte économique, mais nous sommes très inquiets des évolutions juridiques et financières portant sur le budget des collectivités. Après un lent, mais certain glissement dans le rouge

du budget de l'État sur ces 50 dernières années, le double quinquennat Macron a procédé d'un dérapage spectaculaire des caisses de l'État. Le dernier exercice en cours fait état d'une glissade d'autant plus violente que le gouvernement, en surestimant la croissance du PIB, avec un tel écart que l'on frôle l'insincérité budgétaire, avait largement sous-estimé le déficit réel. Aujourd'hui, à raison, le gouvernement Barnier essaie de faire des efforts et de résoudre le problème de la dette publique. Il ne parvient manifestement pas à faire les économies prévues et fait les poches des collectivités.

Avec l'ensemble de la majorité, nous avons passé les derniers mois à faire un exercice fin de priorisations de nos objectifs politiques. Je rappelle que, dès l'exercice 2023, nos dépenses progressaient moins vite que nos recettes. 2024 en prend le même chemin, et nous projetons pour 2025 de nouveau une évolution plus rapide de nos recettes que de nos dépenses.

Si l'État regarde du côté des collectivités pour construire son budget, il ne faudrait pas tant que ce soit pour aller chercher de l'argent, mais peut-être pour s'inspirer de nos méthodes et de nos résultats. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Il y a deux demandes d'intervention. Nous allons faire comme au cinéma ou au théâtre, dire avant : *« Merci de penser à éteindre vos portables. »*

Deux interventions, la première est une intervention commune des groupes de la majorité, portée par M. HAULAND-GRØNNEBERG.

**M. HAULAND-GRØNNEBERG.-** Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur le rapporteur, chers collègues, merci à Jonathan BOCQUET et au service des finances pour la présentation toujours aussi claire et argumentée de ce rapport.

Tout d'abord, il est à noter que ce débat d'orientations budgétaires s'ouvre sous de bien sombres hospices, avec un plan d'austérité de 60 milliards d'euros annoncé par le gouvernement de Michel Barnier, soit une véritable saignée pour notre pays.

Le gouvernement prévoit ainsi de réduire les finances de nos collectivités à hauteur de 5 milliards d'euros chaque année, avec en plus un milliard et demi de baisse de dotation au fonds vert. Ainsi, la dette financière passera avant la dette écologique.

Pendant sept ans, l'ex-ministre de l'économie a massivement subventionné le secteur privé, au détriment de nos services publics et des comptes de l'État. Inefficace sur le plan structurel, la politique de l'offre de Bruno Le Maire est directement responsable du dérapage budgétaire de l'État, avec un déficit inédit de plus de 6 % du PIB.

Pour renflouer la faillite gouvernementale, il est clair que l'État veut taper dans la caisse des collectivités locales, si vous me passez l'expression. Une ponction injuste, dénoncée par Johanna Rolland, Présidente de France urbaine. En effet, la dette des collectivités est restée stable ces 30 dernières années, pendant que, pendant la même période, celle de l'État a elle-même triplé, pour atteindre 90 % du PIB. De son côté, Daniel Lisnard, Président de l'Association des Maires de France, rappelle que les dotations de l'État ne sont pas des subventions, c'est de l'argent que l'État prend et redistribue.

Rappelons que depuis 2010, les collectivités ont fourni 71 milliards d'euros pour participer au redressement des comptes publics. Début septembre, Bruno Le Maire accusait les finances des collectivités locales d'être le principal danger pour la France, en évoquant un dérapage entre 16 et 20 milliards d'euros. Une dénonciation calomnieuse pour le Vice-président de l'AMF, André Laignel, qui a décompté plus de 11 milliards d'euros de baisse de moyens et de charges nouvelles pour les collectivités. Selon lui, le Congrès des maires de France, qui s'ouvre aujourd'hui même, risque d'être, je cite, celui de la colère. Une formule inhabituelle pour une association qui n'est pas réputée pour ses positions franchement révolutionnaires.

Et de la colère, il peut y en avoir, quand on sait que cette ponction de plusieurs milliards d'euros chaque année, c'est d'autant moins pour toutes les politiques locales de santé, d'éducation, de jeunesse, de petite enfance, de logement ou de transports, dont nos concitoyens ont tant besoin au quotidien.

À ce sujet, la clôture des assises départementales, vendredi dernier, ont donné un avant-goût de la colère des élus locaux, au point que Michel Barnier a dû rétro-pédaler et promettre, je cite, de réduire très significativement l'effort demandé par le projet de loi de finances. Ce recul montre que les élus locaux ont la capacité de faire pression sur ce gouvernement. Comme le dit un fameux dicton populaire, il arrive que la colère soit mauvaise conseillère, mais il arrive parfois qu'elle aide à revenir à la raison.

Naturellement, les parlementaires du Nouveau Front Populaire s'opposeront à cette nouvelle purge, qui menace gravement la mise en œuvre du pacte républicain sur tout notre territoire.

Maintenant, concernant Villeurbanne, le mécanisme de contribution à un fonds de réserve que veut imposer le gouvernement aux grandes collectivités locales va se traduire pour notre Ville à un montant estimé pour l'instant à 5 ou 6 millions d'euros, d'après ce qu'a rappelé M. le Maire. Malgré une conjoncture hostile de restriction des dotations de l'État et de perspectives économiques en berne, notamment sur le marché de l'immobilier, notre majorité a fait le choix de conserver des objectifs ambitieux pour dessiner ces orientations budgétaires, à savoir maintenir un niveau de service public élevé et continuer à investir dans l'avenir de notre ville.

Ces orientations ambitieuses se fondent sur la bonne santé financière de notre commune.

Quelques mots rapides sur l'analyse financière à partir des données de 2023, comme l'a rappelé M. BOCQUET. Nos recettes de fonctionnement augmentent légèrement et dépendent pour beaucoup de la dynamique immobilière locale. En revanche, les dotations et compensations de l'État, bien que stabilisées, tendent à diminuer en proportion des recettes locales, moins de 12 % des recettes. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à moins de 1 000 € par an et par habitant, bien moins que les communes similaires. Et notre majorité a significativement accru les investissements de la Ville pour soutenir des projets de rénovation et de nouveaux équipements, avec des priorités claires sur le développement des équipements scolaires et sportifs, et la transition écologique, avec la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Tout cela est permis grâce à un recours accru à l'emprunt, portant la dette à près de 70 millions d'euros, soit un peu plus de 450 euros par habitant. Ainsi, notre dette reste bien

inférieure à celle des communes similaires et bien loin de la dette monumentale laissée par le dernier locataire de Bercy. Si l'on compare nos chiffres avec ceux des autres villes de plus de 100 000 habitants, on peut dire que nous assurons un haut niveau de services à moindre coût, sans faire payer excessivement les usagers. Nous maintenons donc un haut niveau d'équipements sans endetter significativement la Ville, le tout avec un très faible concours de l'État.

Ces chiffres attestent de la bonne santé financière de notre commune, qui est permise par la qualité de la gestion et le professionnalisme du personnel municipal, que je tiens ici à féliciter et remercier chaleureusement pour la qualité du service rendu. À ce stade, notre majorité a prouvé ses capacités de gestion. Les orientations budgétaires pour 2025 prolongent cette action. Les efforts en matière d'investissement à hauteur de 76 millions d'euros témoignent de la volonté de renforcer les services publics, qu'il s'agisse des écoles, des équipements sportifs ou des rénovations thermiques, indispensables dans le contexte de transition écologique, avec un retour à l'emprunt largement soutenable.

Côté fonctionnement, nous poursuivons la maîtrise des dépenses, un défi dans un contexte persistant d'inflation et de recul de l'État, et ce grâce aux pistes d'économies que nous avons collectivement trouvées, en portant une attention particulière à l'impact pour les usagers et les habitants, la transition écologique et la qualité de vie des agents.

Enfin, nous continuons d'améliorer notre autofinancement, un choix d'autant plus important, car l'inflation, bien que légèrement en baisse, reste supérieure à la croissance. Pour l'avenir de Villeurbanne, notre majorité maintient donc le cap d'une gestion prudente, mais ambitieuse, avec un budget permettant de préserver nos services publics essentiels et de répondre aux besoins de la population, tout en respectant les agents du service public. J'ajouterai, sans intention polémique, que l'État serait bien inspiré de prendre modèle sur notre démarche. Il est encore temps.

En conclusion, vous l'aurez compris, nous approuverons ces orientations budgétaires. Je vous remercie de votre attention. Avec une avance sur le temps qui nous était imparti.

*(Rires dans la salle).*

**M. LE MAIRE.-** J'allais vous en remercier. Si vous faites tout vous-même, je ne peux plus rien faire. La parole est à Mme BENHAIM, pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

**Mme BENHAIM.-** Monsieur le Maire, chers collègues, nous examinons donc les orientations budgétaires pour 2025 et nous ne pouvons que nous interroger sur la viabilité de vos choix dans un contexte économique difficile. Permettez-moi de souligner quelques points qui méritent notre attention collective.

Après une très forte politique dépensière de début de mandat, sur laquelle nous ne reviendrons pas, bien qu'elle impacte fortement l'exécution de cette fin de mandat, vous nous annoncez des orientations budgétaires pensées en amont des coupes d'austérité annoncées par le gouvernement, tout en faisant le constat d'un certain nombre d'incertitudes pour les années à venir.

Effectivement, nous ne pouvons faire qu'un constat similaire, alors qu'un objectif de 60 milliards de réduction des dépenses a été annoncé par le gouvernement. Nous ne nous en réjouissons pas, mais souhaitons tout de même rappeler que l'histoire a tendance à se

répéter, et que sous le mandat de François Hollande, ce sont aussi les collectivités qui avaient dû se serrer la ceinture, alors que l'économie nationale était en berne.

Permettez-moi de douter un peu de votre vision, car ce budget nous semble tout de même un peu trop optimiste au vu des éléments que vous avancez vous-mêmes. Cela se traduit d'ailleurs, dans votre présentation en commission, par ce que vous appelez un retour à la normale, alors même que la situation se prête justement à un budget plutôt prudent que simplement normal. Cela ressemble davantage à une lecture positive du budget, alors qu'il n'en est rien sur la réalité de votre gestion. Depuis le début de mandat, le niveau soutenu des dépenses fait qu'il n'y a pas d'anticipation des difficultés financières. Vous misez sur un contexte économique porteur, sans prendre de marges de manœuvre pour gérer les aléas.

L'équilibre financier 2023, qui marquerait le retour dit à la normale, a été favorisé par deux effets : un effet d'aubaine, avec une soulte de 5 millions d'euros grâce aux transactions de la SVU, mais aussi 7 millions d'euros liés à la hausse à la fiscalité. Pour remettre de la normalité dans les finances, ce sont donc les Villeurbannais qui ont été mis à contribution, avec une forte augmentation de la taxe foncière, malgré l'engagement que vous aviez pris, Monsieur le Maire, de ne pas y recourir.

Ainsi, aujourd'hui, vous critiquez l'État, qui s'est endetté et demande aux collectivités de faire des efforts pour équilibrer ses finances, mais que pensent donc les citoyens villeurbannais ?

Évidemment, vous avez eu recours à la dette. Depuis 2019, la dette de Villeurbanne a quasiment doublé, atteignant 70 millions d'euros en 2023. Cette augmentation soulève des questions sur la soutenabilité de votre politique d'endettement. Le rapport indique une charge de la dette atteignant 2,3 millions d'euros en 2024, un niveau qui contraindra les finances à long terme. Votre stratégie risque d'hypothéquer l'avenir en limitant les marges de manœuvre pour de futurs investissements ou pour répondre à des crises imprévues.

Dans le cadre de ce DOB, nous nous interrogeons de fait sur le retour à la normale pour 2025 et sur l'estimation des postes proposés. Sur les DMTO, par exemple, il n'y a pas eu d'anticipation de la baisse de 2024, et à nouveau, vous misez sur une stabilité de ces recettes, malgré les prévisions de baisse sur le secteur immobilier en 2025 et des frais de notaire qui vont augmenter. La prudence devrait donc vous pousser à réviser vos estimations à la baisse.

Comme cela a été souligné, le projet de loi de finances 2025 prévoit l'instauration d'un fonds de réserve, qui représenterait 4 millions d'euros environ pour Villeurbanne. L'avez-vous bien pris en compte dans vos projections ?

Par ailleurs, le tableau des engagements pluriannuels envisagés pour 2025 à 2027 fait apparaître des sommes qui restent colossales, de 74 à 78 millions d'euros par an de dépenses engagées sur cette période. De ce fait, la Ville se retrouve dans un état de ré-endettement, avec un emprunt d'équilibre qui devrait s'établir à 44 millions d'euros supplémentaires au BP 2025. Comme M. HAULAND-GRØNNEBERG nous l'a rappelé, vous direz que Villeurbanne a toujours un taux d'endettement en dessous des villes de même strate. C'est vrai, mais Villeurbanne finit par les rattraper. Et est-ce une raison suffisante pour la laisser flamber ?

Pourtant, malgré tous ces éléments, vous êtes contraints de contraindre votre budget, comme vous l'avez annoncé, une limitation à 0,8 % des dépenses, et donc de resserrer les boulons sur des vis que vous avez largement desserrées. Quelles recettes d'aubaine irez-vous chercher pour 2025 pour compenser la largesse des dépenses effectuées et engagées ? Au détriment de quoi l'équilibre budgétaire sera-t-il obtenu ?

Vous l'aurez compris, nous attendons donc avec circonspection le détail du budget primitif 2025 le mois prochain. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Vous avez trois minutes d'avance, merci. Vous avez battu M. HAULAND-GRØNNEBERG !

**M. BOCQUET.**- Merci beaucoup. Merci d'abord à Cyril HAULAND-GRØNNEBERG et aux groupes de la majorité pour leur déclaration de soutien à cette position, mais je m'y attendais évidemment, puisque cela a été, encore plus que les années précédentes, un exercice collectif de construction budgétaire.

Nous avons desserré en début de mandat, et nous resserrons. C'est exactement ce que nous avons dit en octobre 2020. C'était notre stratégie. Vous anticipez un peu le débat sur le budget primitif. J'aime l'euphémisme que vous avez utilisé de « contexte économique difficile ». C'était pour le moins le cas actuellement. Contexte budgétaire aussi extrêmement difficile. Merci de nous accorder cette spécificité dans la construction du budget en cours, et de renvoyer aux responsables de ce contexte particulier toutes leurs responsabilités.

Sur le fonctionnement, nous sommes en parfaite maîtrise budgétaire. Les chiffres sont implacables. Vous nous interpellez sur l'endettement. Autrement dit, vous nous interpellez sur l'investissement. Cela se discute. Vous êtes plutôt cohérents, puisque vous avez voté contre l'autorisation de programmes. Ce qui est fâcheux, c'est que vous ne nous ayez pas précisé les raisons de ce vote contre, c'est-à-dire, ligne d'investissement par ligne d'investissement, les équipements sur lesquels il ne vous semble pas urgent que nous construisions, que nous réhabilitions, que nous étendions.

Vous nous dites regretter les incertitudes du plan d'austérité du gouvernement. Nous partageons vos regrets. Vous nous dites que vous ne vous réjouissez pas des décisions du gouvernement. Nous sommes encore en phase. Vous voudriez que nous soyons prudents. Nous augmentons les dépenses de 0,8 %, ce qui est inférieur à l'inflation, inférieur aux effets réglementaires, et inférieur aux effets de prospective. Il me paraît difficile d'être plus prudent que cela. Et vous dites : « *Vous portez sur un contexte économique porteur, sans prévoir les aléas* ». Je pense que vous vous trompez d'interlocuteur, j'ai l'impression que vous parliez de Bruno Le Maire. C'est lui qui s'est rendu compte entre deux exercices comptables d'un trou de 21 milliards d'euros, tout cela parce qu'il avait estimé un peu trop haut la croissance du PIB à venir en France.

Nous avons dit l'an dernier que nous étions sceptiques sur les prévisions nationales et que nous ne les prenions pas au sérieux. Vous nous alertez en fait sur un argument qui est tout à fait entendable, sur lequel nous avons notre vrai point de désaccord, vous nous dites que nous allons obérer les capacités d'investissements nécessaires si nous devons faire face à des crises imprévues. J'entends très bien cet argument, mais ces crises ne sont pas imprévues, elles ne sont pas des risques, elles ne sont pas des probabilités pour le futur,

les crises sont là, économiques, sociales, écologiques. Et comme elles sont là, nous utilisons toutes les capacités que la collectivité a pour les affronter. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai presque une forme d'empathie, Madame BENHAIM, quand vous vous exprimez. Ce n'est pas facile d'aller faire des leçons budgétaires à l'équipe municipale de Villeurbanne quand on représente un parti qui vient mettre notre pays dans un gouffre financier sans égal. J'admire l'intervention qui était la vôtre, car cela ne doit pas être facile. Et je le dis sincèrement quand je parle d'empathie.

Sur l'ensemble des éléments, vous êtes parfaitement dans votre rôle d'opposition d'interroger : Y a-t-il une stratégie ? Savent-ils où ils vont, etc. ? Le débat démocratique sert à cela. Je veux le redire ici. Jonathan l'a dit mieux que moi. Depuis le départ, nous vous avons dit ce que nous allions faire. Depuis le départ, nous vous avons dit qu'il ne nous semblait pas très raisonnable, pour une ville de cette taille, d'être si peu endettée au détriment de la qualité des investissements qui devaient être réalisés dans cette ville.

Quand je parle de la qualité des investissements, je ne parle pas de trucs paillettes, blingbling, pour se faire plaisir. Je parle de ce que cette équipe a fait depuis quatre ans et demi : construire des écoles, désimpermeabiliser des cours d'école et les végétaliser, créer de nouvelles places de crèche, transformer nos bâtiments pour qu'ils consomment moins d'énergie, avec les impacts que j'ai évoqués tout à l'heure, qui nous permettent d'avoir des consommations plus favorables, accompagner la Métropole dans son plan sans précédent en matière de transports en commun dont elle dote Villeurbanne pour les années à venir, accompagner la Métropole dans des projets urbains qui permettent de construire des logements à Villeurbanne, où la question du logement est la troisième préoccupation des Villeurbannais et Villeurbannaises en 2023, quand c'était la septième ou la huitième au début de ce mandat.

Nos choix sont là, ils sont clairs. Nous avons dit ce que nous allions faire. Nous avons dit que nous allions nous servir de l'endettement. C'est le seul moyen à disposition pour réaliser les équipements nécessaires. Mais je crois que nous sommes aussi tranquilles pour aller rencontrer les habitants, pour leur dire au service de quoi nous faisons cela.

J'entends l'attaque sur la question de l'augmentation de la fiscalité. Premièrement, ce n'est pas moi qui ai supprimé la taxe d'habitation en disant aux collectivités de se débrouiller avec ce manque à gagner. Et deuxièmement, qu'est-ce que c'est, aujourd'hui, que faire les poches des collectivités locales en disant *« je n'augmente pas les impôts, mais je vais me servir directement dans le budget des collectivités locales pour ne pas augmenter les impôts »* ? Qu'est-ce que faire payer de manière différente des impôts aux habitants des collectivités, quand on va prélever directement sur les recettes de fonctionnement de celles-ci pour financer son déficit ?

Après, il y aura des élections, des débats politiques, on assumera un bilan, on présentera ce que l'on a fait, et chacun décidera. Mais je crois que depuis le départ, nous savons où nous allons sur ces questions. Il n'y a aucun effet d'aubaine sur la SVU. S'il y en avait eu un, les équipes d'avant l'auraient peut-être vu et anticipé. Il y a juste une très bonne gestion et un très beau projet qui permet de se doter, à la fois pour nous, de quelques recettes complémentaires, mais surtout de doter un outil extrêmement puissant de 200 millions d'euros d'investissements pour les dix ans à venir. Nous serons contents de les avoir pour

soutenir le développement économique, parce que ce n'est pas avec le manque de lisibilité de l'État en la matière que l'on pourra aller très loin.

Voilà ce que nous pouvions partager ce soir. Rendez-vous pour le vote du budget. Et oui, effectivement, nous n'avons pas souhaité intégrer le PLF dans ce DOB aujourd'hui, parce que cela nous semble un peu cavalier de nous faire porter un budget dégradé alors que nous avons passé sept mois à le travailler de manière extrêmement sérieuse avec l'ensemble des équipes. Nous ferons voir un avant après en fonction de ce qui sera décidé dans le PLF. Par ailleurs, nous ne sommes même pas sûrs de pouvoir l'intégrer au moment du vote, puisque nous ne savons pas quand le PLF sera voté. D'ailleurs, si j'ai bien compris, certaines collectivités envisagent de reporter *sine die* le vote de leur budget tant qu'ils n'ont pas plus d'éléments. Nous n'avons pas encore tranché là-dessus, et nous reviendrons vers vous à ce sujet.

Nous prenons acte que ce débat a eu lieu, je vous en remercie.

**9. GARANTIE D'EMPRUNT CDC HABITAT SOCIAL SA HLM-CONSTRUCTION DE 42 LOGEMENTS SITUES A L'ANGLE DE LA RUE MICHEL ROCARD - RUE DU 8 MAI 1945 A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? 7 *abstentions*. Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

Abstentions du Groupe Villeurbanne Progressiste : Mesdames Emilie Prost, Virginie Demars, Sabrina Benhaïm, Anaïs d'Hostingue, Messieurs Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Stéphane Colson.

**10. GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A CDC HABITAT REA MENAGEMENT DE SON ENCOURS DE DETTE-11 LOGEMENTS SITUES 104-106 RUE LEON BLUM – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**11. MISE EN PLACE D'UNE PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES DE PLUS DE 2 ANS – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? 7 *abstentions*. Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

Abstentions du Groupe Villeurbanne Progressiste : Mesdames Emilie Prost, Virginie Demars, Sabrina Benhaïm, Anaïs d'Hostingue, et Messieurs Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Stéphane Colson.

**12. CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE DE CHARGES DE FONCTIONNEMENT – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Juste tous les trois ? Pas les autres ? Monsieur CHABRIER ? Je ne peux pas deviner que s'il n'y a que deux mains, c'est tout le groupe. J'ai besoin que vous le précisiez. 7 *abstentions*.

Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

Abstentions du Groupe Villeurbanne Progressiste : Mesdames Emilie Prost, Virginie Demars, Sabrina Benhaïm, Anaïs d'Hostingue, et Messieurs Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Stéphane Colson.

**13. CREANCES IRRECOUVRABLES : ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**14. AFFECTATION DU PRODUIT DE LA QUETE DES MARIAGES – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**15. REMISE GRACIEUSE DE DETTES : RESTAURATION SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET SEJOUR A CHAMAGNIEU – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**16. DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE 'POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE' – Mme Laura GANDOLFI**

**17. APPROBATION DU PRINCIPE D'ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION A LA SPL POLE FUNERAIRE PUBLIC POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES (PFIAL) – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Ces deux rapports sont liés. Les interventions auront lieu après la présentation des deux rapports.

**Mme GANDOLFI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, la Ville de Villeurbanne est attachée au maintien d'un service public funéraire sur son territoire. Cet engagement historique, notamment partagé avec la Ville de Lyon, a conduit à la création d'un service funéraire intercommunal pour prendre la suite des régies funéraires municipales créées au début du 20<sup>e</sup> siècle. Les PFIAL (pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise) naissent en 2006.

À partir de 2016, ses missions sont déléguées à une société publique locale, le pôle funéraire public, PFP, auquel ont adhéré 15 communes de la Métropole de Lyon. Pourquoi un service public funéraire ? Nous pensons que les actions de solidarité menées par la collectivité pour les personnes les plus précaires et les plus isolées ne se limitent pas à la vie des personnes, mais se prolongent après leur décès. En effet, l'humanisme se définit aussi par le respect et la dignité que l'on accorde à nos morts.

Il apparaît donc naturel de proposer une offre funéraire en dehors de toute logique marchande pour pouvoir assurer des prestations à prix modéré, quelle que soit la situation des personnes, tout en leur faisant bénéficier du savoir-faire plus que centenaire des communes en matière funéraire. Il faut ici préciser que les communes conservent la gestion des cimetières.

Les motivations et les conséquences de la dissolution. Pour rappel, cette dissolution est motivée par les recommandations de la Chambre régionale des comptes dans un rapport de 2018. Tout en reconnaissant l'intérêt de disposer d'un opérateur funéraire d'envergure métropolitaine, la Chambre a toutefois préconisé une rationalisation de sa gouvernance. Cette dissolution aura donc pour conséquence de supprimer un échelon intermédiaire, entre les Villes de Lyon et Villeurbanne et la société publique locale délégataire.

Notons que cette réforme ouvrira la voie à une participation de la Métropole de Lyon, qui dispose déjà de compétences en matière funéraire, qu'elle exerce pour le moment de façon isolée, et qu'elle gère en ce moment le crématorium de Bron et deux cimetières, celui de Bron et celui de Rillieux.

La Métropole ne s'est pour l'instant pas saisie de cette option. Nous le lui avons proposé. Mais la porte reste ouverte, et pour un prochain mandat, le sujet sera sans doute réabordé.

Ce qui change pour les communes, c'est une gouvernance unifiée et clarifiée. Pour les personnels, cela enlève une strate qui était parfois troublée par des mises à disposition de personnels qui agissaient pour le compte du syndicat, mais mis à disposition du délégataire. Pour les usagers, pas grand-chose, tout a été envisagé pour garantir la continuité du service public, celui-ci étant rendu plus lisible et plus réactif.

Cette dissolution pose finalement un jalon supplémentaire dans notre politique funéraire, abordable, dans un contexte concurrentiel très fort, mais aussi face aux enjeux environnementaux de la sépulture. En effet, au-delà des enjeux objectifs de réduction de l'empreinte environnementale, les obsèques écologiques suscitent un réel intérêt pour le grand public, et nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. M. BOCQUET rapporte le 328.

**M. BOCQUET.-** Cette délibération suit la précédente, avec la dissolution du syndicat, pour confier à la SPL la concession de gestion et d'exploitation du service public funéraire au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cela précise les caractéristiques du contrat de DSP d'une durée de 15 ans, la remise de tous les équipements existants, la redevance annuelle et les tarifs qui seront fixés par délibération de la Ville sur proposition du concessionnaire. C'est aussi précisé, la reprise par le concessionnaire des deux agents repris par la Ville et préalablement affectés au PFIAL. Cette délibération propose d'approuver le principe de concession.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Nous aurons des interventions groupées sur les deux rapports, puis nous soumettrons chaque rapport aux voix, dans la mesure où il y a des situations de déport pour celles et ceux qui siégeaient au PFIAL et qui ne prendront pas part au vote. Je les citerai nominativement. Il y a trois demandes d'intervention, la première pour le groupe Partie Communiste Parti Socialiste, Citoyennes Citoyens, les Ecologistes et le Cercle radical place publique, portée par Marwa ABDELLI.

**Mme ABDELLI.-** Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues,

À propos de ces deux délibérations intimement liées, voici quelques commentaires complémentaires à ceux de Laura GANDOLFI au nom des groupes PS, Les Écologistes et Cercle Radical – Place Publique.

Vous l'aurez compris en entendant Laura GANDOLFI, la transformation du service public des pompes funèbres que nous proposons aujourd'hui n'est pas anodine. Elle procède d'un objectif de rationalisation et de pérennisation.

Rationalisation en mettant fin à des années d'une gestion problématique, résultat d'une gouvernance du funéraire public devenue archaïque. Saluons l'engagement des élus qui y ont siégé et ont contribué, en lien avec les services, à redresser un service public malgré ces difficultés structurelles.

Le montage était complexe, opaque pour les habitants et coûteux. Les difficultés financières avaient amené à la recapitalisation et au plan de redressement entre 2018 et 2020. La recapitalisation s'était élevée à 450 000 € pour la seule Ville de Villeurbanne.

Ce modèle construit en 2016 n'avait plus de raison d'être. Les communes de Lyon et Villeurbanne confiaient la gestion d'un service public à un syndicat, lequel confiait ce même service public à une SPL, elle-même constituée de communes...

La dissolution du syndicat est donc une décision de bon sens et de bonne gestion. C'était d'ailleurs l'une des préconisations du rapport de la Chambre régionale des comptes de 2018. Ainsi, cette rationalisation financière et organisationnelle permet la pérennisation du service public funéraire.

Nous nous réjouissons que soient ainsi assurées les conditions de pérennité d'une politique funéraire permettant à tous les ménages d'accéder à des obsèques assurant la dignité du défunt et l'accompagnement de ses proches face au deuil.

Nous y sommes tellement attachés que nous demandons d'aller plus loin. On ne peut pas défendre l'idée qu'aucun ne doit être discriminé des services funéraires à cause de leur coût et considérer qu'on ne régulerait ce secteur qu'à l'échelle communale.

Ces évolutions devraient nous conduire à réfléchir à la création d'un service métropolitain des pompes funèbres. Cette DSP aurait du sens à l'échelle de la Métropole.

Cela correspond aux nouveaux parcours de vie : les ménages de l'agglomération déménagent en moyenne plus de trois fois au cours de leur vie active au sein de l'agglomération, changeant de ville sans jamais quitter la Métropole. Le dernier lieu de vie n'est plus la marque d'une histoire familiale, mais au contraire de plus en plus dû au hasard. Cela ne doit pas contrevenir aux bonnes conditions du deuil et de l'exercice de la mémoire. Il faut prendre acte de cette nouvelle réalité. Le fait que la Métropole porte cette politique publique rendrait son organisation beaucoup plus fluide et rassérénante pour les familles qui auraient moins de questions à se poser.

Nous ne pouvons pas imaginer qu'il puisse y avoir concurrence des territoires pour la politique publique funéraire, ni imaginer que les enjeux de funérailles, de sépulture et de recueillement ne soient pas les mêmes une fois qu'on passe une frontière au sein de la Métropole.

Enfin nous devrions tirer les leçons de cette expérience et proposer de l'appliquer partout où des syndicats se superposent à des SPL. C'est sans doute plus compliqué, certes, quand les membres du syndicat sont nombreux. Peut-être que les difficultés financières qui s'annoncent, pour toutes les collectivités, en convaincront certaines de repenser l'organisation de nos services publics communs.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, M. RAVELLO.

**M. RAVELLO.-** Monsieur le Maire, collègues, Villeurbannaises et Villeurbannais, les deux délibérations qui nous sont présentées évoquent un sujet dont nous parlons peu : la mort. Et pourtant, la mort fait partie intégrante de la vie. Tout au long de sa vie, justement, un ouvrier, une aide à domicile aura lutté pour la gagner, et mourra en général bien avant un ou un cadre supérieur. Mais les inégalités ne s'arrêtent pas là, puisque la mort et le système funéraire sont devenus un véritable marché, sur lequel des entreprises, parfois détenues par des fonds de pension, prospèrent. Aujourd'hui, le coût moyen des obsèques est de 3 800 € selon l'UFC Que choisir, et les prix n'ont cessé d'augmenter. Plus 56 % depuis la loi Sueur de 1993, soit deux fois et demie plus vite que l'inflation.

Pour proposer une alternative publique et accessible, les Villes de Lyon et de Villeurbanne ont décidé de créer le syndicat des pompes funèbres intercommunal de l'agglomération lyonnaise, le PFIAL, puis la société publique locale des pompes funèbres. C'est une bonne chose et cela permet à des familles modestes de bénéficier de solutions plus accessibles. Mais nous devons faire attention à ce que cette société n'adopte pas les comportements de ses concurrents.

Présenté au départ comme une alternative aux opérateurs privés, le PFIAL a parfois été critiqué pour avoir repris les codes du secteur marchand avec ses primes à la performance et objectifs sur le chiffre d'affaires.

D'autres initiatives émergent du côté de l'économie sociale et solidaire, avec des structures à but non lucratif, comme les sociétés coopératives d'intérêt collectif. Le KIIF, alliance interterritoriale de 10 accompagnateurs des innovations sociales, a lancé le programme Épilogue, pour changer notre regard sur la mort et accompagner le développement d'innovations sociales, qui agit pour les personnes endeuillées, le funéraire inclusif et la fin de vie.

Ces initiatives sont essentielles, mais d'autres solutions existent, et avaient été même imaginées lors de la création de la Sécurité Sociale en 1945. Chacun et chacune sait que la disparition d'un proche est une épreuve qui prédispose à l'insécurité. Il est très difficile de comparer les prix dans un moment pareil, ce dont les entreprises du privé profitent largement. Parce que les endeuillés ne sont pas des clients comme les autres, et parce que la mort n'est pas un choix, les funérailles devraient être totalement prises en charge par la société. C'est d'ailleurs la proposition du collectif, je cite, une chose commune pour la sécurité sociale de la mort.

Ainsi, une sécurité sociale couvrant le décès par la cotisation, l'universalisation, l'autonomisation des aides existantes, et une assistance administrative gratuite aux familles permettraient d'abolir la logique de rentabilité pour les agents funéraires et redonneraient du sens à leur travail.

Comme cela existe déjà dans le secteur de la santé, le conventionnement des entreprises par les caisses gérées paritairement par les agents et les familles permettrait aussi la prise en compte de la préoccupation écologique. Pour les vivants, ce serait la garantie que leur mort ne sera pas une charge financière en plus de la charge émotionnelle pour leur famille. Pour les endeuillés, riches comme pauvres, ce serait le soulagement de pouvoir donner des funérailles dignes.

Autant de perspectives de solidarité dans les circonstances les plus funèbres. En attendant la sixième branche de la Sécurité Sociale couvrant le décès, nous voterons pour cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Pour le groupe Villeurbanne Progressiste, la parole est à Emilie PROST.

**Mme PROST.-** Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chers collègues, Madame l'adjointe, à la lecture et à l'écoute des éléments transmis, nous notons qu'en effet, il semble cohérent de supprimer l'échelon intermédiaire qu'est le PFIAL, syndicat intercommunal historique, alors même que c'est désormais une société publique locale, la SPL Pôle funéraire public, qui assure la mission de service public liée à ces services de pompes funèbres.

Nous ne reviendrons pas en détail sur les opérations juridiques et comptables présentées, d'une part sur le calcul de la soulte, et d'autre part sur la future gouvernance au sein de la SPL, quoique. Comme nous savons qu'une SPL doit voir son capital obligatoirement détenu en intégralité par des collectivités territoriales, ou leur groupement, je cite ici le Code général des collectivités territoriales, et j'y reviendrai plus tard, nous sommes plutôt rassurés sur le fait que nous resterons bien, à ce jour, sur une structure publique.

En revanche, nous comprenons d'autant plus ce soir que la Métropole rentrerait potentiellement, plus ou moins tôt ou tard, au capital, avec peut-être d'autres communes de la Métropole. Pourquoi pas, si ce montage permet à tous les grand-Lyonnais de bénéficier d'un service public funéraire de qualité pour leurs proches, mais qu'en sera-t-il de l'influence, et concrètement, du pouvoir de décision de la Ville de Villeurbanne ?

Il en serait bien sûr amoindri, sans compter qu'un changement de majorité, d'un côté comme de l'autre, pourrait laisser dans le futur envisager des décisions plus difficiles à prendre, sur un sujet qui devrait pourtant permettre des consensus.

L'autre point qui nous fait émettre une alerte concernerait l'éventualité d'une modification de la forme juridique, qui ferait alors évoluer la SPL vers une société d'économie mixte locale, qui rendrait possible l'intégration d'acteurs privés du funéraire, ou même d'autres associés. C'est d'ailleurs le cas, par exemple, des PFI de la région grenobloise, avec la présence de la Caisse des Dépôts ou de la Caisse d'Épargne. On pourrait presque faire le parallèle avec la SVU. Alors, autant reconnaître la finalité de l'opération.

Ces sujets ne sont pas anodins, cela a été dit, et ces questions méritent d'être abordées alors même que la part du service public funéraire est seulement de 20 % à Villeurbanne. C'est ce qui a été indiqué en commission. Alors que cette part est justement de 93 % à Grenoble. Qu'en sera-t-il d'ici quelques années ? Quels sont donc justement les objectifs ?

Mais au lieu de déplorer ce constat, il serait peut-être intéressant de prévoir un futur article dans Viva. En l'occurrence, cela ne nous choquerait pas de communiquer sur le sujet. Au contraire, ce serait plutôt utile d'informer les Villeurbannais en amont du jour où ils seront malheureusement confrontés au choix d'un prestataire.

Par ailleurs, et à titre d'exemple, les PFI grenobloises organisent chaque année un concert gratuit d'hommage collectif aux défunts de l'année. Ceci serait peut-être une démarche noble, si l'on se fait une haute idée du service public funéraire, et permettrait de faire connaître la structure en la rendant plus proche des habitants.

Toutefois et en l'état, nous nous abstenons sur cette délibération, au vu du manque d'éléments annoncés sur la stratégie à plus long terme. Je vous en remercie.

**M. LE MAIRE.-** Bien. Puisque les principaux concernés sont en situation de départ, je vais faire une première réponse, je mettrai au vote, puis je laisserai Laura GANDOLFI s'exprimer, si elle le souhaite.

Globalement, je n'ai pas l'impression qu'il y ait tant de divergences que cela. Il y a quelques points mis à l'index en particulier. Sur la question de la stratégie et de la gouvernance, sur le SPL, seules des collectivités peuvent rentrer. Vous avez pointé le risque d'une SEM. C'est quand même beaucoup de politique fiction. Nous avons déjà passé beaucoup de temps, et je remercie Mme GANDOLFI et M. BRISSARD de l'engagement qui a été le leur pour essayer de simplifier une situation baroque, pour le moins. Ce n'est pas pour ensuite rendre les choses de nouveau plus compliquées.

Vous avez le droit de douter et vous interroger, mais sinon, dans ce cas, nous ne pourrions jamais présenter des choses dans l'aboutissement total. Oui, effectivement, on peut ouvrir l'idée que d'autres collectivités, mais ce ne seront que des collectivités. Tant que c'est le statut de SPL. Ensuite, si nous devons faire des changements, nous devrions le faire d'ici.

Et sur la comparaison avec la SVU, je n'ai pas bien compris. En tout cas, je suis sûr que l'on ne peut pas amener des cimetières en actif dans le montant de la SPL.

**Mme PROST.-** C'était par rapport aux associés, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.-** J'ai bien compris, Madame PROST. J'ai le droit de vous taquiner un petit peu. En tout cas, il me semble que l'ensemble des informations ont été transmises lors de la commission, lors de tout le travail conduit. Si vous souhaitez vous abstenir, il n'y a pas de difficulté là-dessus, c'est votre droit, mais il ne me semble pas que ce soit par un manque d'informations. Peut-être par des questions sur la suite, mais cela vous appartient.

Je vais mettre successivement ces deux rapports aux voix. D'abord le rapport 327 :

Y a-t-il des abstentions ? *7 abstentions.* Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

Abstentions du Groupe Villeurbanne Progressiste : Mesdames Emilie Prost, Virginie Demars, Sabrina Benhaïm, Anaïs d'Hostingue, et Messieurs Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Stéphane Colson.

Et le deuxième, le 328 :

Y a-t-il des abstentions ? *7 abstentions.* Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

Abstentions du Groupe Villeurbanne Progressiste : Mesdames Emilie Prost, Virginie Demars, Sabrina Benhaïm, Anaïs d'Hostingue, et Messieurs Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Stéphane Colson.

Maintenant que nous avons fait cela, je peux laisser la parole à Mme GANDOLFI, si elle le souhaite.

**Mme GANDOLFI.-** Juste deux mots, car vous avez dit l'essentiel. Nous avons très peu de parts de marché, mais parce que nous ne sommes pas autorisés à faire de la publicité comme le font les pompes funèbres privées. Il faut nous faire connaître de façon différente, ce qui n'est pas chose aisée. Mais il y a vraiment des choses décidées au niveau du PFP. Notre nouvelle directrice fixe des prix, non pas en fonction du chiffre d'affaires, mais en fonction du résultat que l'on a, sur la qualité de l'accompagnement aux familles, sur ne pas vendre des produits qui ne servent à rien, mais aller justement dans de la simplicité et des produits naturels.

Tout cela demande du temps, de la connaissance. Nous sommes là-dessus avec la nouvelle directrice du PFP, qui est très engagée dans le service public, par rapport aux autres directeurs que nous avons avant et qui l'étaient un peu moins.

**M. LE MAIRE.-** Nous essaierons de répondre à votre suggestion, sans faire de la publicité dans Viva, mais en faisant un article d'information sur ces évolutions, pour que cela puisse porter à connaissance. Nous n'avons pas le droit de faire de la publicité pour ce service.

Je vais laisser temporairement la présidence du Conseil Municipal à Mme la Première adjointe.

*(Mme THOUVENOT prend la présidence.)*

**Mme THOUVENOT.-** Merci, Monsieur le Maire.

**18. RECONDUCTION DU FINANCEMENT DE LA CITE DE L'EMPLOI - VERSEMENT COMPLEMENTAIRE 2024 – M. Paul CAMPY**

**Mme THOUVENOT.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.  
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**19. FORFAIT MOBILITE DURABLE – M. Olivier GLUCK**

**Mme THOUVENOT.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.  
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**20. L'AUTRE SOIE-MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE (CTMO) POUR LA REALISATION D'AMENAGEMENT D'ESPACES VERTS – M. Alain BRISSARD**

**Mme THOUVENOT.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Il y a des situations de déport pour M. VAN STYVENDAEL et Mme HADJ MIMOUNE. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**21. CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA METROPOLE DE LYON POUR LA REALISATION DE LA VOIE LYONNAISE 1 – Mme Pauline SCHLOSSER**

**22. CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA METROPOLE DE LYON POUR LA REALISATION DE LA VOIE LYONNAISE 4 – Mme Pauline SCHLOSSER**

**Mme THOUVENOT.**- Je vous propose de les traiter conjointement avec la présentation de Pauline SCHLOSSER concernant la réalisation de deux Voies lyonnaises, la n°1 et la n°4.

**Mme SCHLOSSER.**- Merci.

Il s'agit de la participation de la Ville à deux tronçons de Voies lyonnaises, deux tronçons est-ouest. La n°1, qui est située au nord de Villeurbanne, qui partira du parc de la Tête d'Or sur le boulevard du 11 novembre, jusqu'à la Doua, sur la rue Albert Einstein, et qui ira dans un second temps jusqu'au quartier Saint-Jean et Vaulx-en-Velin.

Le deuxième tronçon est la Voie lyonnaise n°4, qui part lui aussi de la Tête d'Or, mais qui utilise le cours André Philippe et l'avenue Francis de Pressensé. C'est un peu la colonne

vertébrale de Villeurbanne. La plupart des déplacements à Villeurbanne sont vraiment Est-Ouest. Elle va desservir trois groupes scolaires, un collège, un lycée, de nombreux équipements sportifs, des parcs et la ZAC Gratte-ciel.

Au niveau du budget, ce sont deux projets importants. Pour la Voie lyonnaise n°1, nous sommes sur un budget de 7,3 millions, avec une participation Ville de 226 000 €. Et pour la n°4, le budget total est de 7,8 millions quasiment, avec une participation Ville de 2 millions d'euros. Ces participations sont principalement pour l'éclairage public, avec l'implantation de LED permettant de continuer de faire baisser nos coûts de dépenses d'énergie, et la plantation d'arbres en strate basse.

Il faut noter que ces deux projets ont été menés conjointement avec la Métropole. Il est porté par la Métropole. Je remercie Fabien BAGNON et Zemorda KHELIFI pour les échanges constructifs qui ont permis d'avoir un projet qui, je l'espère, sera bénéfique pour les Villeurbannais.

Deux petits mots pour vous rappeler les enjeux de cette Voie lyonnaise, trois principaux enjeux.

Tout d'abord, la sécurisation des déplacements des vélos, notamment pour permettre à tous et toutes de se déplacer, en particulier les enfants, les personnes qui sont novices à vélo et ne se sentent pas forcément en sécurité sur la route, et pour faciliter les déplacements pour aller au travail. Ce seront des aménagements continus, larges et sécurisés, notamment par des bordures.

Le deuxième enjeu est un enjeu de végétalisation. Vous le savez, c'est l'ambition forte de la Ville. Un enjeu de rafraîchir la ville, mais aussi d'améliorer le confort des piétons.

Le troisième enjeu est d'améliorer le confort piéton.

Ce n'est pas seulement un aménagement cyclable. Sur la Voie lyonnaise n°1, l'enjeu de ce tronçon est d'enlever la mixité entre les piétons et les cyclistes sur le boulevard du 11 novembre, mais surtout sur l'avenue Albert Einstein, où les cyclistes circulent sur un trottoir assez étroit au milieu des étudiants. Sur la Voie lyonnaise n°4, c'est plutôt le traitement des carrefours, qui est le point saillant remonté de la concertation. Le premier carrefour traité sera au niveau de la rue Flachet, où toutes les traversées piétonnes seront reprises avec l'avenue Francis de Pressensé. L'autre exemple est au niveau du rond-point des Charpennes, qui est assez dangereux à vélo, qui sera transformé par un carrefour à feux.

Cela me permet d'enchaîner sur l'impact et l'organisation des travaux. Je vous ai mis à l'écran le tracé de la Voie lyonnaise n°4, le tracé rouge. L'avenue Francis de Pressensé va non plus être continue de la rue Flachet à la Tête d'Or, mais mis en tête-bêche. Il y aura une portion, matérialisée en jaune, au niveau de la ZAC des Gratte-Ciel, où la Voie lyonnaise sera aménagée en temporaire pour permettre la sécurisation des cyclistes et des piétons pendant les travaux de la ZAC.

On voit qu'un certain nombre de rues perpendiculaires à la rue Francis de Pressensé vont changer de sens de circulation pour permettre la sécurisation de ce fameux rond-point des Charpennes, qui sera transformé en carrefour. Certaines rues vont passer en sens unique.

Les travaux pour la Voie lyonnaise n°4 vont commencer à la toute fin d'année, début 2025, avec une première réalisation jusqu'au cours de la République d'ici l'été, et de l'été 2025 au printemps 2026, le deuxième tronçon entre le cours de la République et le parc de la Tête d'Or. Sur la voie lyonnaise n°1, ce sera un planning inversé : nous commençons par la partie sur le 11 novembre pour finir sur l'avenue Albert Einstein après.

**Mme THOUVENOT.-** Vous savez à peu près tout sur les Voies lyonnaises, et Pauline est à votre disposition pour plus de précisions.

**Mme PROST.-** Je vous remercie, juste une explication de vote. Par application de notre jurisprudence métropolitaine, nous avons coutume de nous abstenir sur le sujet des voies lyonnaises, bien que nous ayons bien entendu en commission le travail réalisé pour infléchir certains points.

**Mme THOUVENOT.-** Je mets aux voix la délibération 316 :

Y a-t-il des abstentions ? 7 *abstentions*. Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

Et la 317 : Y a-t-il des abstentions ? 7 *abstentions*. Des votes contre ? Il est approuvé.

316 et 317 : Abstentions du Groupe Villeurbanne Progressiste : Mesdames Emilie Prost, Virginie Demars, Sabrina Benhaïm, Anaïs d'Hostingue, et Messieurs Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Stéphane Colson.

Je retransmets la présidence de la séance à M. Le Maire.

*(M. le Maire reprend la présidence)*

**M. LE MAIRE.-** Merci.

### **23. DECONSTRUCTION – RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT : APPROBATION DU PROGRAMME DE L'OPERATION –** **Mme Sonia TRON**

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de demande d'intervention, mais c'est un projet important pour lequel je vais laisser la parole à Mme TRON.

**Mme TRON.-** Monsieur le Maire, je vous remercie.

Je souhaite en effet partager avec vous quelques éléments sur cette délibération soumise à votre vote ce soir. C'est avec une satisfaction certaine que je vous présente ce rapport. Le vote de ce projet et de ce budget de 19 millions d'euros traduit notre volonté commune de porter haut le soutien à l'école publique dans notre ville.

En effet, ce projet est indispensable et attendu depuis de nombreuses années dans le grand centre-ville, pour répondre à la fois au besoin de rattrapage, mais aussi à celui de l'anticipation. Cette nouvelle école sera la troisième école lancée sur ce mandat. C'est un engagement majeur de notre programme commun porté en 2020 qui se concrétise. C'est un niveau d'investissement inédit, avec la mise en construction de trois écoles sur une mandature.

Je souhaite d'ailleurs saluer ici les élus qui m'ont permis de faire aboutir ce projet, dont l'adjointe à l'urbanisme, l'adjoint de quartier et l'adjoint au patrimoine. J'en profite également pour remercier ici les services techniques et de l'éducation, qui travaillent d'arrache-pied ensemble pour faire aboutir ces projets.

Le programme qui est présenté dans ce rapport vous permet de faire prendre conscience du changement de paradigme à l'œuvre depuis 2021. Dans la conception de nos groupes scolaires et dans l'évolution majeure du cahier des charges bâtimentaire. Celui-ci sera complet, avec toutes les fonctions éducatives nécessaires sur le même site, à savoir des classes maternelles et élémentaires, un restaurant intégré, une bibliothèque Minimixes, des espaces périscolaires adaptés, des cours de plain-pied, végétalisées, et une conception répondant aux enjeux environnementaux et climatiques dans le confort d'été et d'hiver.

La création d'une école, c'est aussi répondre aux enjeux de prospective et de carte scolaire, de mixité et de qualité de vie dans notre grande ville attractive. Ce projet permettra de répondre à la pression démographique continue au centre-ville depuis 20 ans, en améliorant les conditions d'accueil et de travail des écoles actuelles, dont le groupe scolaire Edouard Herriot, qui verra enfin ses effectifs baisser. Ils sont encore 660 élèves en cette rentrée 2024.

Ce projet permettra aussi de bien accueillir les nouveaux habitants qui s'installeront en centre-ville à partir de 2026-027, avec les livraisons des nouveaux programmes immobiliers. Pour tenir les délais et apporter les garanties à la qualité de ce projet, nous avons fait le choix de conduire ce projet architectural et bâtimentaire sous la forme d'un marché global de performance. Comme pour la construction actuelle de l'école Niki de Saint Phalle, qui semble bien tenir ses promesses.

Suite à la présentation des enjeux de ce projet au printemps 2023 en réunion publique, nous avons rencontré de nombreuses fois l'Éducation nationale et la communauté éducative pour accompagner cette reconstruction, qui va générer certains changements au quotidien pendant les deux années de travaux. Nous accompagnerons également l'aménagement prévu et la compatibilité des fonctions entre l'école et le square Prévert.

Je me suis d'ailleurs engagée, comme pour les autres grands projets d'investissements dans nos écoles, à mobiliser des moyens éducatifs et humains pour soutenir ces écoles dites en transition. Les services de l'Inspection académique seront également mobilisés pour la création de cette nouvelle école primaire.

Enfin, si vous posiez la question, cette école conservera le nom de Jacques Prévert. En effet, même si la toponymie de nos bâtiments et espaces publics doit se féminiser, et nous le faisons, nous souhaitons que le nom de Jacques Prévert soit maintenu. Les textes et poèmes de Jacques Prévert font partie de notre culture commune et restent souvent liés au monde de l'enfance. Si vous avez le temps, je vous invite à relire le poème « *En sortant de l'école* », qui nous fait vivre, en un tour du monde un peu surréaliste, les rencontres imaginaires des écoliers.

Mais si Jacques Prévert y parle de la joie enfantine, ce poète populaire et engagé restera fidèle toute sa vie à sa révolte contre l'injustice. Il sera du côté de l'ouvrier, et du temps perdu, de l'immigré, l'étrange étranger, de la femme opprimée, de l'enfant chassé, de l'oiseau mis en cage. En un mot, de la vie et de l'humanité. Ses textes encore étudiés

aujourd'hui portent un caractère universel et intemporel. Conserver le nom de Jacques Prévert pour cette école est donc porteur de sens ici, à Villeurbanne.

Je vous remercie, et je sou mets cette délibération à votre approbation.

**M. LE MAIRE.-** Merci. En allant déjeuner tout à l'heure, Appartement des Frangines (je vous invite à y aller, ils ont fait une nouvelle salle, c'est un très bel endroit), j'ai été interpellé par quelqu'un du quartier qui était très inquiet sur le partage entre la cour d'école et le square. Je l'ai assuré, mais il faudra continuer à rassurer tout le monde sur cet aspect, même si cela me semble une très belle évolution d'avoir un espace partagé, cour et parc.

**Mme TRON.-** Cela fait partie d'un élément très important pour ce programme, puisque nous allons expérimenter un partage des usages d'un même tènement.

Bien sûr, M. BRISSARD m'a alertée sur la nécessité de préserver des espaces verts dans le centre-ville, et je partage sa préoccupation. Cela fait partie d'un élément de programme fort, intégré dès le début et porté conjointement par ma délégation, en lien avec Agnès THOUVENOT, qui souhaite aussi que nous puissions préserver et optimiser notre foncier public, qui est précieux et souvent coûteux à acquérir. Cela fait partie des éléments importants que nous avons en tête.

Le cahier des charges et le jury de concours prendront en compte ces éléments de partage de l'espace. Une grande partie du square sera préservée. D'ailleurs, une grande partie de l'espace boisé est classée. Les arbres ne seront pas coupés. Mais cela permettra d'ombrager les cours. L'idée est d'avoir un espace suffisamment bien conçu, entretenu et fermé au moment où il devra l'être, pour permettre à la fois un usage satisfaisant en temps scolaire et périscolaire, mais aussi pour le public, hors du temps scolaire, en soirée, mais surtout le week-end et lors des périodes de vacances.

En termes de communication et d'information, nous avons déjà eu plusieurs réunions. Je vais rencontrer très prochainement, avec les deux adjoints de quartier, les conseils de quartier et d'autres acteurs du territoire, et nous irons auprès des habitants pour accompagner et rassurer, si nécessaire. Le projet de l'école est bien compris, et bien sûr apprécié. J'entends complètement ces craintes légitimes. Nous les prendrons en compte.

**M. LE MAIRE.-** Si je me rappelle bien les premiers vers de ce poème, les enfants n'auront pas longtemps à traverser la rue pour découvrir les voies de chemin de fer en sortant de l'école. En tout cas pas très loin, un peu plus à l'est.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**24. PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION – FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME RHONE – 11 RUE D'HANOÏ – Mme Agnès THOUVENOT**

**Mme THOUVENOT.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**25. CONVENTION D'OBJECTIFS DANS LE CADRE DU PROJET DE REHABILITATION ET D'EQUIPEMENT DE LA PISTE DE LA BAÏSSE, ELU AU BUDGET PARTICIPATIF-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CYCLUB – Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**26. CONVENTION RELATIVE A LA DELEGATION DE L'INSTRUCTION DES ENSEIGNES AVEC LA METROPOLE DE LYON – Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**27. AVENANT A LA CONVENTION-CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023-2025 AVEC L'ASSOCIATION LE BOOSTERPROJET ILOT VERT A SAINT-JEAN – Mme Morgane GUILLAS**

**M. LE MAIRE.-** Il y a trois demandes d'intervention.

Je laisse la parole à Morgane GUILLAS pour présenter ce rapport.

**Mme GUILLAS.-** Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Villeurbannais, Villeurbannaises,

Je souhaite vous présenter rapidement ce rapport qui aide un projet d'agriculture urbaine d'envergure à se déployer sur notre ville.

L'alimentation est un sujet qui touche tout le monde, tous les Villeurbannais et Villeurbannaises, habitants, habitantes, habiteuses et habitants, qui participe à notre bonne santé quand on voit la part des maladies mondiales en lien avec l'alimentation.

Différents groupes des Nations Unies, membres de la Coalition d'action pour une alimentation saine, ont fait remarquer que plus de trois milliards de personnes n'ont pas les moyens d'avoir une alimentation saine et que les mauvaises habitudes alimentaires sont liées à six des dix principaux facteurs de risque de la charge mondiale de morbidité. On voit donc la grande importance de ce sujet.

L'agriculture urbaine permet en effet de faire des liens avec l'alimentation et la production. Elle permet aussi de faire des liens entre les agriculteurs et les consommateurs. Elle permet une alimentation qui est locale et durable, de la sensibilisation, de la pédagogie, de l'écologie et d'augmenter aussi le pouvoir d'achat.

Le projet d'agriculture urbaine de l'Îlot vert à Saint-Jean déménage suite au passage du tramway T9. Cette contrainte est devenue une belle opportunité avec l'agrandissement de la surface dédiée à ce projet pour les cultures, le développement de nouvelles facettes pour toujours augmenter les surfaces de productions, les liens avec le quartier, l'ancrage qu'il peut avoir.

Je citerai par exemple l'organisation d'ateliers de sensibilisation en lien avec l'agriculture et l'alimentation locales, la vente de fruits et légumes bio à des tarifs raisonnés sur place, l'ouverture du lieu pour des habitants et des associations du quartier pour permettre d'avoir plus de salles et de lieux où pour réunir, ou encore la création de plusieurs emplois locaux et non délocalisables via Territoire zéro chômeur longue durée et son entreprise Emerjean.

Je suis heureuse que la Ville soutienne le développement de ce projet et son déménagement, qui n'est pas simple à organiser, mais qui permettra une mise en production dès le printemps prochain et une ouverture au public à l'été 2025.

Les équipes du côté du Booster sont mobilisées et très engagées sur ce projet, je les remercie encore, tout comme les services côté Ville qui suivent le projet. Merci à tous pour ce travail et la qualité de ce travail. L'ANRU, qui est l'un des trois partenaires publics à financer ce projet suite à l'appel à projet Quartiers Fertiles avec la Métropole de Lyon et Villeurbanne, est passée leur rendre visite il y a quelque temps et a souligné également l'engagement de l'équipe au vu de la complexité du projet et de ses enjeux forts qui sont portés. Quand on sait le nombre de projets d'agriculture urbaine qu'ils soutiennent, c'est une vraie fierté d'avoir leurs félicitations pour les équipes.

J'espère que vous voterez cette subvention et me tiens à disposition s'il y a des questions.

**M. LE MAIRE.-** Merci, il y a trois demandes d'intervention. La première pour le groupe Cercle radical Place Publique.

**Mme ABDELLI.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

D'après le comité scientifique qui a évalué Territoire Zéro Chômeur en 2021, *«les externalités territoriales existent peut-être mais apparaissent trop limitées pour avoir un effet significatif»*. Le comité signalait également un manque d'équité dans la politique d'embauche, ainsi que l'équilibre intenable des structures qui doivent faire du profit tout en restant non-concurrentielles.

Depuis 2021, 2 000 embauches ont eu lieu sur les 60 territoires zéro chômeur que compte la France. Dix embauches par an par territoire. C'est mieux que rien, mais c'est peu.

Nous aimerions être optimistes sur ce dispositif. Avec deux TZC à Villeurbanne, nous pourrions en espérer des effets structurants. En tout cas, nous multiplions depuis huit ans les subventions. En 2017, c'était 40 000 euros pour l'installation et l'amorçage. En 2024, c'est une subvention annuelle de 160 000 euros au Booster, sans compter les « à-côtés » comme Îlot vert, une activité de maraîchage et d'insertion.

L'îlot vert existait depuis quelques années en occupation temporaire. Aujourd'hui, il faut soutenir la réimplantation à Villeurbanne et à Vaulx-en-Velin de ce projet. C'est un investissement à 550 000 euros, pour lequel nous sommes sollicités à hauteur de 70 000 euros.

Là aussi, nous avons quelques réserves. Le dernier rapport d'activité du Booster fait état de résultats décevants.

- Sur l'insertion professionnelle : le projet a permis de faire travailler trois salariés en permanence et quelques autres en alternance. C'est mieux que rien, mais c'est peu ;

- Sur le maraîchage, malgré l'installation de bacs et de serres, et le recours à deux professionnels de l'agronomie, le résultat est terne : 100 kg par mois, sur 530 m<sup>2</sup> de surface cultivable. Là aussi, c'est mieux que rien, mais c'est peu.

Nous souhaitons aussi rappeler que l'agriculture urbaine, quand elle déménage ses installations tous les quatre ou cinq ans, n'est pas si écologique que cela. C'est une étude publiée dans Nature en janvier dernier qui nous le confirme : l'empreinte carbone de ces installations temporaires est six fois plus grande que celle des cultures conventionnelles.

Pour en revenir à TZC : la balance entre le cumul des subventions et la hauteur des résultats ne nous semble pas satisfaisante en l'état, surtout en cette période de rationalisation nécessaire de l'action publique. Nous nous abstenons sur cette subvention.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Une demande d'explication de vote pour le groupe communiste et républicain.

**M. HAULAND-GRØNNEBERG.-** Tout à fait. Monsieur le Maire, Madame la rapporteure, chers collègues, mon intervention sera plus brève que la précédente. Quelques mots pour expliquer la position de notre groupe.

Pas d'ambigu, pas de débat, nous sommes tout à fait favorables au maraîchage urbain, mais, sans vouloir rappeler toutes les réserves que nous avons pu faire sur TZC, nous ne comprenons pas forcément le choix d'appuyer ces emplois sur territoires zéro chômeur, dont le financement dépend du bon vouloir d'un gouvernement plus enclin à l'austérité qu'à la dépense sociale, comme nous l'avons vu, et dont rien ne nous dit qu'elle sera prolongée à son terme en 2026. Pour nous, il aurait été plus sûr d'adosser ces emplois aux revenus que ne manquera pas de dégager une activité qui promet d'être florissante.

C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra sur cette subvention. Encore une fois dans les temps impartis.

**M. LE MAIRE.-** Vous voulez que je fasse une statue dans la salle du Conseil ?

*(Rires dans la salle)*

Troisième demande d'intervention commune au groupe Parti Socialiste, citoyens et citoyennes, Villeurbannais et Villeurbannaises et les Ecologistes.

**Mme SCHLOSSER.-** Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, depuis plusieurs années, Villeurbanne, et plus spécifiquement le quartier Saint-Jean, accueille l'expérimentation territoire zéro chômeur. Le projet, que met en lumière cette délibération, s'inscrit dans cette démarche innovante, parfois remise en cause au niveau de l'État, mais toujours préservée et portée fortement au niveau local, notamment à Villeurbanne.

L'îlot vert est un projet vertueux, tant pour le lien social que pour la nature en ville et la transition écologique. Le projet d'îlot vert est un projet d'agriculture urbaine avec le

développement de maraîchage et compostage. C'est aussi un projet autour de l'alimentation, en développement d'une part des animations pédagogiques en direction des habitants, et d'autre part en vendant des produits et légumes bio produits sur place.

L'îlot vert est projet porté par le booster Saint-Jean dans le cadre de l'expérimentation TZC. Il permettra à des personnes très éloignées de l'emploi de se mettre ou se remettre selle en travaillant. Cultiver des légumes et en même temps regagner de la confiance en agissant pour bien commun.

Deuxièmement, la production sera vendue dans le quartier politique de la ville, et sera pour les habitants une opportunité remarquable d'accéder à des produits bio, abordables et locaux. Cette opération est donc un démonstrateur ouvrant la voie à d'autres initiatives, que nous appelons de nos vœux, sur le territoire métropolitain.

Troisièmement, la convention vise à participer au financement des travaux nécessaires à la mise en place de la parcelle pédagogique située au cœur du quartier et de la future ZAC, entre le collège, le futur arrêt de tram T9 et le centre d'animation. Cette seconde activité permettra de tisser des liens entre les habitants, grâce à des ateliers autour de l'alimentation, du jardinage, en s'appuyant sur les structures et les acteurs de quartier. La relocalisation et la revitalisation de l'économie vont de pair avec la production alimentaire.

En ces temps où l'Europe négocie les traités du Mercosur, il est bon de rappeler que produire local crée concrètement des emplois et du lien. Cela structure le quartier et fait de votre ville une ville respirable et solidaire. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Madame GUILLAS, vous voulez répondre ? Deux sujets se croisent : l'intérêt de l'agriculture urbaine et l'intérêt du territoire zéro chômeur. Vous pouvez faire la synthèse des deux.

**Mme GUILLAS.-** Nous avons plusieurs fois répondu sur territoire zéro chômeur dans cette instance, mais au moins sur la particularité de l'agriculture urbaine et pourquoi il est intéressant de lier les deux projets.

Sur les questions par rapport au niveau de production et à la quantité de légumes produits, oui, je partage que, sur la phase d'expérimentation, dans un sol pollué, avec des contraintes uniquement en hors-sol, la production a été relativement faible. C'est bien l'objectif avec ce déménagement de s'en saisir comme d'une opportunité, puisqu'en plus d'augmenter drastiquement les surfaces, il y aura aussi de la pleine terre, et en fait, quasiment que de la pleine terre, ce qui va permettre de pouvoir avoir une quantité beaucoup plus grande de produits qui vont sortir et pousser. C'est bien l'objectif.

La pollution est un vrai enjeu en ville et elle contraint beaucoup les projets d'agriculture urbaine. On sait que sur ce déménagement, cela a été l'un de nos points de grande vigilance. C'est pourquoi le projet a pris autant de temps, parce qu'il aurait dû déménager sur un autre espace qui, lui, était trop pollué pour permettre ce genre de plantations à visée comestible. C'est vraiment une grande vigilance de notre part, et le fait de pouvoir augmenter la quantité de production l'est également.

En ce qui concerne l'empreinte carbone du projet et du déménagement, je crois qu'en termes d'exemplarité, sur ce projet d'agriculture urbaine, on peut difficilement faire mieux. On passe d'une rue à une autre, il y a vraiment un pâté de maisons entre les deux. En plus

de cela, ce sont des serres qui sont réemployées, réutilisées, et là qui sont de nouveau réutilisées. On réutilise aussi la salle avec un équipement qui était sur l'espace juste en face de la mairie des Gratte-Ciel, « Le Pays », qui est en bois-terre-paille et qui permet d'accueillir les locaux de ce projet de L'Îlot Vert et la future salle d'activités pour les associations et les acteurs du quartier, parce qu'elle sera mise à disposition et ouverte.

Je tiens à porter une vigilance aussi sur l'agriculture urbaine de manière générale. Quand on regarde des rapports génériques, qu'ils soient nationaux ou mondiaux, et qu'on fait des moyennes, il y a des types d'agricultures urbaines qui sont vraiment très, très différents. Je parle d'agriculture urbaine « tech », qui sont ultra consommatrices en bilan carbone et par contre qui vont être aussi des projets qui seront locaux.

Nous avons fait le choix à Villeurbanne de ne pas du tout soutenir ce type d'agriculture et de se concentrer sur des agricultures urbaines en lien avec ce que l'on pourrait qualifier d'agroécologie. En tout cas pas de sur-technique qui ferait que l'on contrôle la lumière, on contrôle l'arrosage, on contrôle la qualité du sol *via* un substrat, et rien de vivant, à part ce qui essaie de pousser, résulte de ce type d'agriculture-là. Je pense que les effets de bords peuvent être très grands quand on fait des moyennes qui comparent des projets d'agriculture urbaine technophiles et des projets d'agriculture urbaine plus *low-tech* comme celui de l'Îlot Vert, qui sont tout ce qu'il y a de plus naturel et écologique dans le cycle et le respect qu'il y a de la plante.

Voilà ce que je peux dire. J'ai fait à peu près le tour, j'ai peut-être oublié quelques aspects.

**M. LE MAIRE.-** En tout état de cause, nous n'arriverons pas à atterrir complètement ensemble sur ce sujet au sein de la majorité. Je présente nos excuses à l'opposition, de faire nos débats entre nous, au sein du Conseil. Peut-être inviter Mme ABDELLI à essayer de convaincre le président de votre groupe de lire la dernière note d'étape de France stratégie, que l'on ne peut pas taxer d'être très partisan. C'est l'un des dispositifs les plus évalués en France, Territoire zéro chômeur. C'est fou, le nombre d'études que l'on met sur le dos de ce dispositif. De nouveau, France stratégie dit que, finalement, cela marche plutôt bien, parce que les gens visés sont ceux pour qui il y a vraiment un besoin. 60 % n'ont pas le bac, 40 % ont plus de 50 ans.

Par ailleurs, le regard de la société change du jour au lendemain à partir du moment où ces personnes sont en emploi, y compris pour des personnes qui n'avaient jamais pu accéder au travail, notamment pour des raisons de signes religieux. Par ailleurs, la baisse au recours du RSA est prouvée par l'étude de France stratégie.

Continuons de lire toutes ces études pour essayer de bouger, les uns et les autres, sur notre conception. Une chose me convainc, c'est d'avoir participé à une rencontre de TZC sur Les Brosses. À la fois la joie, l'engagement des salariés qui trouvent, retrouvent du travail, sont en emploi, et donnent à voir tellement de choses positives. Vous diriez qu'il y a une forme de naïveté, que la joie coûte très cher, d'accord, peut-être, mais d'avoir, à côté de cela, tous les patrons de toutes les entreprises qui sont présents et disent « *pour une fois que l'on peut faire système sur cette question de l'accès à l'emploi, nous sommes là* », je pense que cela vaut largement l'investissement fait.

Et sincèrement, j'aimerais que, toutes et tous, nous soyons aussi vigilants sur chaque euro d'argent public dépensé, sur d'autres sujets qui traitent de choses un peu moins

importantes, me semble-t-il, parfois. Et je suis prêt à avoir ce débat, y compris, à l'avenir, sur d'autres économies que nous pourrions faire.

J'ai bien compris que nous n'arriverions pas complètement à nous mettre d'accord, mais je souhaitais partager cela avec vous, parce que, derrière, ce sont des femmes et des hommes au travail, en emploi dont nous parlons. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *8 abstentions*. Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

Abstentions du Groupe Communiste et Républicain : Mesdames Muriel Betend, Antoinette Butet, Christine Goyard-Gudéfin, et Monsieur Cyril Hauland-Gronneberg.

Abstentions du Groupe Cercle Radical et Place publique : Mesdames Marwa Abdelli, Katia Dubouchet, et Messieurs Jonathan Bocquet, Frédéric Vermeulin, et Mahrez Benhadj.

**28. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MAISON METROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI POUR 2024 – M. Paul CAMPY**

**M. LE MAIRE.-** M. BOCQUET rapporte. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**29. CONVENTION-CADRE METROPOLITAINE DE GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITE 2025-2030 – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.-** Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**30. CONVENTION LOCALE D'APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN POUR LA VILLE DE VILLEURBANNE 2024-2030 – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.-** Monsieur GARABEDIAN, vous en dites un mot ?

**M. GARABEDIAN.-** Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à toutes et tous.

J'ai le plaisir de vous présenter cette convention locale d'application qui, sous son nom barbare, est le travail de plusieurs mois avec les équipes politique de la Ville, que ce soit au niveau de la Ville, de la Métropole, de l'État, et de toutes les institutions qui ont travaillé avec nous sur ce dossier.

Le contrat de ville est un document un peu technique qui permet d'annoncer les objets de travail et les enjeux que l'on mène sur les quartiers dits « prioritaires » au titre de la politique de la ville. L'ancien contrat qui avait été signé en 2014 et devait finir autour de 2020 a été prolongé de trois ou quatre années, ce qui nous a permis d'abord de faire

plusieurs phases de bilan, d'en discuter avec les habitants, avec les associations, avec les partenaires institutionnels de ces questions. Nous avons eu un temps assez intéressant avec la Métropole, qui avait organisé les Assises des quartiers populaires. Pour la Ville de Villeurbanne, nous avons tenu à organiser la thématique de l'accès aux droits sociaux et aux services publics qui s'était tenue au CCVA, ce qui a porté un fil rouge très fort pour notre convention locale d'application, qui est l'égalité réelle et la lutte contre toutes les formes de discriminations.

Donc, cette convention locale est la déclinaison de ce qui est travaillé au niveau métropolitain déjà, avec un enjeu central pour le contrat de ville métropolitain qui est la mobilisation des politiques publiques. C'est un sujet que nous faisons vraiment nôtre à Villeurbanne, nous sommes très intéressés. Nous portons la question du fait que les politiques publiques, le droit commun, doit s'appliquer sur les quartiers populaires autant que sur les autres quartiers, à situation comparable évidemment, et avoir des moyens supplémentaires dans des situations particulièrement défavorables, sur des sujets que nous pouvons travailler.

Il y a un travail qui est fait pour garantir l'accès effectif aux droits sociaux et une réelle égalité de traitement sur la question des discriminations. Nous allons évidemment regarder les discriminations croisées. C'est une manière aussi de rentrer plus finement dans le travail que nous voulons mener, que ce soit sur les questions de classes sociales, de genre, ou d'origine réelle ou supposée. Et bien d'autres, nous avons pu en parler tout à l'heure avec Agathe FORT. Et évidemment, de pouvoir en discuter avec les habitants, mais surtout de pouvoir en rendre compte auprès des habitants et leur permettre de se mobiliser, ou même avoir la possibilité de faire des recours lorsqu'ils peuvent constater que cette égalité n'est pas effective.

Je disais que nous avons l'enjeu de la mobilisation des politiques publiques de droit commun. C'est un travail de longue haleine, avec toutes les directions de la Ville, les directions de la Métropole, avec les différents partenaires institutionnels, que d'aller à chaque fois travailler sur leur politique de droit commun. Quand nous allons détecter des sujets à transformer, l'enjeu sera de discuter avec eux de la façon de transformer leur politique publique et les pratiques institutionnelles pour résoudre les problèmes détectés.

Pour faire toutes ces choses, nous avons tout un tas de thématiques qui sont à travailler. Il y a beaucoup d'engagement, nous avons eu l'occasion de le regarder dans un précédent Conseil municipal, au niveau métropolitain, dans le contrat de ville métropolitain. Nous avons essayé de nous attarder sur 15 engagements en particulier, répartis sur cinq axes, que je vais vous lire, avec la question de l'égalité réelle et de la lutte contre les discriminations comme fil rouge, et des priorités que nous avons essayé de travailler avec mon collègue Lotfi Debbeche, que je salue par ailleurs pour le travail mené avec moi, sur la question de la lutte contre la pauvreté, puisque c'est le critère central qui permet de déterminer qu'un quartier est prioritaire ou pas, et la question de la jeunesse, parce que c'est un sujet qui nous importe à toutes et tous, je crois, et qui est vraiment ce que nous avons essayé de mener dans chaque engagement, de regarder sous ces deux aspects comment nous pouvions travailler la question.

Je vous lis rapidement les cinq axes pour les présenter :

- Axe 1- L'égalité d'accès à l'offre éducative, culturelle et sportive, notamment pour les enfants et les adolescents en situation de pauvreté.
- Axe 2- L'égalité d'accès à l'emploi, notamment en sécurisant l'entrée des jeunes gens sur le marché du travail.
- Axe 3- L'égalité territoriale d'accès aux droits sociaux, notamment pour les personnes en situation de pauvreté,
- Axe 4- L'égalité d'accès pour toutes et tous à un environnement sans danger.
- Axe 5- L'égalité des capacités d'action individuelle ou collective des citoyens des quartiers populaires.

Vous trouverez également dans la CLA une présentation synthétique des projets urbains, puisque cela fait également partie des enjeux liés à la politique de la ville, qui sont travaillés sur Villeurbanne avec quasiment un projet sur tous les quartiers prioritaires. Nous sommes aussi très contents de l'engagement sur les politiques urbaines qui est mené sur les quartiers populaires.

Pour terminer, ces 15 engagements, nous les avons discutés avec les habitants, les associations, les partenaires. Nous les avons présentés il y a quelques semaines pour leur dire comment nous les avons écrits. Et nous allons évidemment en rendre compte et continuer à les discuter avec ces mêmes acteurs. Une fois par an, nous allons essayer de tenir des réunions dans chaque quartier, comme nous avons eu l'habitude de le faire, pour présenter l'avancée de ces engagements.

Et une nouveauté qui était apparue et dont nous avons discuté dans le contrat de ville métropolitain, qui était la question de la revoyure à mi-parcours, qui sera réalisée à Villeurbanne aussi et qui nous permettra de discuter des avancées de tous ces engagements, qui sont ambitieux et qui sont exigeants, mais que les quartiers populaires de Villeurbanne méritent.

Merci. Je répondrai aux questions s'il y en a.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une demande d'intervention groupée sur la 319 et la 293. Je donne la parole à Catherine ANAVOIZARD pour les groupes Parti Socialiste, Ecologistes, Communistes.

**Mme Catherine ANAVOIZARD.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, nous arrivons à la dernière étape du renouvellement du contrat de ville métropolitain, à savoir sa déclinaison sur le territoire de Villeurbanne grâce à cette convention locale d'application.

Notre revendication reste inchangée concernant la politique de la ville, elle doit permettre de rétablir l'égalité effective aux droits sociaux et une égalité de traitement pour tous et toutes. Il faut agir à la fois sur les inégalités sociales et les inégalités territoriales, à partir de la réalité vécue des remontées et des habitants et habitantes de ces quartiers et acteurs et actrices de terrain.

La politique de la ville, c'est non seulement irriguer l'ensemble des politiques publiques pour faire appliquer le droit commun, mais aussi permettre l'affectation de moyens

supplémentaires sur des problématiques spécifiques, compte tenu des écarts de richesse sur ces territoires.

Nous ne sommes pas de ceux qui veulent voir disparaître cette politique, comme le gouvernement a tenté de le faire, en « oubliant » un ministère de plein exercice, comme si mettre la poussière sous le tapis permettrait de résoudre les problèmes. C'est sans compter que le PLF pour 2025 accuse une baisse de près de 90 millions d'euros, soit une baisse de 14 %, alors même que les quartiers populaires subissent de plein fouet les baisses promises dans les politiques de droit commun.

Nous ne sommes pas de ceux qui affirment que les habitants des quartiers politique de la ville toucheraient plus d'argent public que les autres. Niches fiscales, établissements scolaires mieux dotés, taux de couverture en transports en commun, les riches et ultrariches bénéficient proportionnellement bien plus que les investissements réalisés par les pouvoirs publics.

Alors oui, il faut réaffecter des moyens pour garantir une égalité réelle et effective. Nous nous félicitons que certains quartiers fassent l'objet d'importantes opérations de rénovation, que ce soit les projets ANRU, aux Buers ou demain à Saint-Jean, ou d'autres réalisés par les bailleurs, comme Monod ou Baratin.

Oui, lutter contre la précarité, c'est aussi permettre des organisations où les habitants puissent s'exprimer et revendiquer des améliorations de leurs conditions de vie. Nous sommes en effet convaincus que la montée des inégalités constitue une menace pour la démocratie, en offrant notamment un terreau à la progression de l'extrême-droite. Nous y prendrons toute notre part en votant favorablement ces rapports. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Cela n'invite pas forcément de réponse. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

### **31. CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT POUR LE RECRUTEMENT ET LE FINANCEMENT D'UN INTERVENANT SOCIAL AU SEIN DU COMMISSARIAT DE VILLEURBANNE – M. Yann CROMBECQUE**

**M. LE MAIRE.-** M. CROMBECQUE présente le rapport.

**M. CROMBECQUE.-** Monsieur le Maire, chers collègues, juste une présentation rapide sur un sujet qui peut, à travers un détour technique d'une proposition de prolongation d'un avenant avec l'État et l'association VIFFIL, montrer... Il y aura plusieurs interventions, autant balayer l'ensemble de notre triptyque en matière de tranquillité publique sur Villeurbanne, qui va de la question de la prévention médiation, de la tranquillité sur l'espace public à la réparation et l'accompagnement des victimes.

En l'occurrence, ce sera dans l'ordre inverse. Nous sommes bien dans l'accompagnement des victimes, puisque l'association VIFFIL porte, dans cette convention, une intervenante sociale au commissariat de Villeurbanne.

Rappeler quelques chiffres. Pour 2022, 353 dossiers ont été traités. Je vous laisse imaginer ramener cela à 365 jours d'une année, ce que cela peut représenter, sachant que la permanence est quotidienne, sauf le vendredi matin, pour traiter des dossiers. Et en 2023, ce sont 346 dossiers qui ont été traités.

La proposition qui est faite est de ne pas laisser un interstice de temps par rapport à ce service rendu au commissariat de Villeurbanne, et donc de valider l'avenant à la convention, sachant l'État réinterrogera dans les mois qui viennent le dispositif et les différents éléments de convention. On peut aussi espérer que l'État ne profitera pas de cette clause de revoyure pour entraîner une diminution de subvention d'une action essentielle sur notre territoire, comme sur d'autres.

S'il faut mettre des chiffres derrière les dossiers, ce sont 92 % en 2022, 97 % en 2023, pour les atteintes aux personnes, et dans le détail, ce sont 59 % et 66 % de violences volontaires, majoritairement des violences faites aux femmes.

Voilà pour vous inviter à valider la proposition d'avenant qui vous est faite.

**M. LE MAIRE.-** Merci. En espérant que toutes les personnes qui étaient présentes pour fêter les 45 ans de VIFFIL de battront pour que le soutien financier reste identique de la part de l'ensemble des acteurs.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

### **32. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) – M. Yann CROMBECQUE**

**M. LE MAIRE.-** Nous arrivons à l'autre rapport dont M. CROMBECQUE faisait état, disant que c'était pour présenter toutes les jambes de la démarche de politique de sécurité de la Ville. Je vous laisse présenter le rapport 299.

**M. CROMBECQUE.-** Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport vise à vous autoriser à demander un soutien financier dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à hauteur de 500 000 €, pour continuer à déployer notre enjeu d'assurer la sécurité et la tranquillité dans la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

C'est une stratégie qui date depuis le début du mandat, et cet engagement sur le déploiement de la vidéo était bien évidemment aussi un engagement de la campagne municipale.

Le contexte qui a présidé à cette demande de 500 000 euros est bien évidemment, tout le monde s'en souviendra, le contexte lié au Tonkin, la mobilisation de la Ville, les demandes incessantes de M. le Maire à Gérald Darmanin, alors Ministre de l'intérieur, et également la mobilisation des collectifs d'habitants sur le secteur pour réclamer, de la part de l'État, des moyens.

Le 22 mars 2024, Gérald Darmanin est venu rencontrer M. le Maire, et à l'issue de cette rencontre, il s'est engagé à avoir une somme disponible au niveau de l'État dans le cadre du FIPD pour 500 000 euros.

Je rappelle à tout un chacun les modalités d'utilisation des caméras sur le territoire Villeurbanne. Elles sont encadrées, puisque tout dépôt d'une caméra fait l'objet d'une démarche en préfecture. Mais sur les finalités. Je vous les rappelle, car il faut faire preuve de pédagogie. Bruno Retailleau disait « *de l'ordre, de l'ordre, de l'ordre* ». Sur ce sujet, je ne ferai pas de coup de menton, mais pédagogie, pédagogie, pédagogie.

Les objectifs sont la sécurité des personnes. C'est la prévention des atteintes aux biens. C'est la question de la protection des bâtiments, celle de la prévention du trafic de stupéfiants, celle des infractions aux règles de circulation, notamment le stationnement, celle de la prévention et de la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures et de déchets.

Voilà les différents axes inscrits dans le déploiement des caméras sur Villeurbanne. Ce n'est pas uniquement la question de lutter contre les trafics. Cela fait partie des éléments, mais ce n'est pas le seul objectif.

À ceux qui pourraient se poser la question de l'utilité des caméras sur les territoires, il y a un certain nombre de faits, je vous l'accorde, l'acte impulsif lié à des prises de médicaments sur l'espace public, l'alcoolémie qui peut générer des comportements, qui ne pourront pas être éliminés ou empêchés par de la vidéo sur le territoire. En revanche, il y a une série d'éléments sur l'implantation qui font que les actes réfléchis en termes de délinquance peuvent être limités ou déportés par l'installation de caméras.

Je rappelle la doctrine qui est la nôtre sur le territoire et la ville de Villeurbanne : les caméras en elles-mêmes ne sont qu'un outil au service de la présence humaine. La caméra n'est qu'un outil, elle ne règle rien en elle-même, mais associée à la présence humaine, peut permettre, si le territoire est surveillé en termes d'intervention, que ce soient les policiers municipaux... Et je salue leur action et les efforts volontaristes de la Ville, puisque nous sommes aujourd'hui à 62 policiers municipaux inscrits, réels, à Villeurbanne. Ce n'était pas le cas au début de la mandature.

Je rappelle que c'est aussi un élément que les pompiers préfèrent avoir à disposition quand il faut intervenir sur un certain nombre de faits sur le territoire. C'est aussi un élément que la police nationale aime avoir pour pouvoir intervenir, mais aussi pour pouvoir instruire un certain nombre de faits. Je rappelle à tout un chacun que nous sommes dans un état de droit, et pour pouvoir condamner les gens qui se livrent à des trafics qui génèrent un certain nombre de tensions et de morts, l'actualité en est malheureusement le témoin de manière quasi-récurrente, il faut des enquêtes, qu'elles soient instruites et judiciairisées.

La Ville vous propose d'autoriser le Maire à cette demande auprès du FIPD, qui permettra concrètement 40 nouveaux points d'implantation sur le territoire de Villeurbanne, avec la volonté de répondre aux différents points déployés il y a quelques instants sur les axes, notamment les groupes scolaires, les collèges, où le fait d'avoir des caméras à proximité peut faire diminuer un certain nombre de tensions.

Nous étions, avec Caroline SEPPI, cet après-midi, en échange avec le principal du collège Jean Jaurès, qui nous demandait quels étaient les moyens de contrôler le parvis et l'entrée

de son collègue. Ce sont des éléments qui sont parfois aussi demandés par la communauté pédagogique.

Ces 40 nouveaux points d'implantation représentent des flux potentiels. Nous en sommes à 208, et avec les 40 points d'implantation et les deux caméras nomades prévues dans le dispositif pour ne pas installer des caméras sur les grands mâts et fibrer partout où il peut y avoir un intérêt pour résoudre un certain nombre de soucis au quotidien, nous passerons à 410 flux à la fin du mandat. Je rappelle que ces éléments sont certes un élément du plan de mandat, mais aussi des éléments portés, demandés par les habitants de notre ville.

Les élus présents au dernier CLSPD plénier ont entendu les représentants des collectifs demander l'implantation de caméras, non pas parce qu'ils sont dans une volonté « big brotherienne » de surveillance. Si l'on veut échapper à la surveillance de caméras, je pose la question de savoir si l'on est plus surveillé par les caméras sur le territoire de Villeurbanne ou par les cookies de nos ordinateurs et consultations de pages Internet.

J'ai fait l'ensemble des conseils de quartier. Je renvoie tout un chacun à la rencontre des habitants des conseils de quartier. L'une des premières demandes qui est faite est : « *Quand aurons-nous nos caméras, qu'elles soient fixes ou nomades ?* » Avec la disposition demandée, c'est l'ensemble des quartiers de Villeurbanne qui seront dotés de caméras, nomades ou fixes.

**M. LE MAIRE.-** Merci. À vous entendre, on a l'impression que vous vous attendez à du débat sur cette question. Il y a deux demandes d'intervention. Virginie DEMARS, vous souhaitiez le faire avec le rapport 346. Vous voulez le faire maintenant ou tout à l'heure ?

**Mme DEMARS.-** Sur la deuxième.

**M. LE MAIRE.-** Entre-temps, il y a quelques autres rapports.

**Mme DEMARS.-** Cela ne me dérange pas.

**M. LE MAIRE.-** Je donne donc la parole, pour une intervention commune de Villeurbanne Insoumise Ensemble et Communistes et Républicains, à M. Gaëtan CONSTANT.

**M. CONSTANT.-** Justement parlons-en.

Monsieur le Maire, collègues, Villeurbannaises et Villeurbannais,

Vous connaissez déjà notre position et notre vote sur ce sujet. Je vais faire honneur à l'adjoint à la sécurité de la Ville en le citant : « *Je vais faire court avec pédagogie.* »

Je rappelle aux Villeurbannaises et Villeurbannais que cette délibération acte une demande à l'État de 500 000 euros pour des caméras de surveillance, ce qui porte l'investissement total à plus de 900 000 euros pour 202 nouveaux flux vidéo.

Souriez, vous êtes filmés !

Je vous l'accorde, les caméras peuvent avoir des effets localisés et ponctuels, pour décaler le trafic de drogues par exemple ou permettre à la police municipale d'anticiper ses interventions.

Pour autant, du côté des services comme de celui des élus, on nous a bien confirmé qu'aucune étude prouvant leur efficacité par rapport aux objectifs visés n'avait vu le jour. Presque 1 million d'euros d'investissements pour un dispositif toujours non évalué, c'est très – trop – cher payer.

Plutôt que de chercher à résoudre les trafics ou la délinquance sur la forme, nous devons nous attaquer au fond du problème. C'est l'objet d'une délibération que nous voterons dans quelques minutes : mettre des moyens humains, créer du lien. L'éducation, la lutte contre les discriminations, des emplois rémunérateurs, des services publics de qualité, répondent davantage à toutes les formes de délinquance que des dispositifs de surveillance généralisés.

Alors que l'État investit 500 000 euros dans les caméras et 150 000 euros pour la prévention du trafic de drogues chez les mineurs, il nous paraît évident que ces sommes devraient être inversées pour mettre les moyens là où ils seront les plus efficaces, avec des effets pérennes.

Sans surprise, nos deux groupes voteront contre cette délibération, et refusent également les cookies sur leur navigateur. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Les sourires, Monsieur CONSTANT, ce n'était pas pour se moquer de vous, c'est que le monteur vidéo a cru bon de faire un gros plan sur une caméra de la salle pour illustrer votre propos. L'autre intervention sera sur le rapport 346.

Yann CROMBECQUE avait déjà répondu par anticipation. Je remercie juste les membres de la majorité de continuer à avoir un débat apaisé, et d'apporter des idées contre des idées, et non pas juste des phrases toutes faites, comme vous venez de le faire, Monsieur CONSTANT. Merci à vous de participer au débat démocratique sur ce sujet. Même si nous avons pris nos responsabilités, il ne faut pas faire comme s'il n'y avait pas de sujet autour de cette thématique. Il y a une demande très forte des habitants, des services de sécurité. Pour autant, il ne faut pas non plus se laisser aller à des effets de mode, et ne pas continuer à interroger l'efficacité et les arbitrages que nous faisons. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Contre ? :15 *contre*. Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

Votes contre :

Groupe Communiste et Républicain : Mesdames Muriel Betend, Antoinette Butet, Christine Goyard-Gudéfin, et Monsieur Cyril Hauland-Gronneberg.

Groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble : Mesdames Danielle Carasco, Agathe Fort, Aurore Gorriquer, Morgane Guillas, Messieurs Gaëtan Constant, Mathieu Garabédian, Olivier Glück, Marc Giouse, Julien Ravello, Jacques Gernet et Laurent Legendre.

### **33. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX CRECHES PARENTALES VILLEURBANAISES – Mme Cristina MARTINEAU**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**34. MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'ADMISSION EN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT** – Mme Cristina MARTINEAU

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**35. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FRANCAS RHONE POUR LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES A DES PROJETS CULTURELS (FETE DE LA MUSIQUE)ET AUX ASSISES JEUNESSE** – M. Yann CROMBECQUE

**M. LE MAIRE.-** Je vais vous inviter à une forme de concision dans la présentation de ces rapports au vu de l'heure et des échanges qui vont suivre.

**M. CROMBECQUE.-** Je vais faire court, mais j'ai l'impression d'être victime d'une légende urbaine. Je demanderai la durée d'intervention des adjoints. Je ne sais pas si je suis le plus long en termes d'interventions.

Pour rappeler que depuis le début du mandat, nous avons fait de l'engagement de la jeunesse et de l'éducation populaire un élément clé, et que par rapport à cet élément clé, que ce soit sur les questions culturelles avec la préparation de la fête de la jeunesse, et le festival Réel, nous continuons. Les Francas, qui œuvrent aussi pour l'éducation populaire, accompagneront les jeunes de Villeurbanne pris de différentes structures, dans une volonté sociologique de diversité des quartiers et de leur situation, des demandeurs d'emploi à des étudiants et des jeunes travailleurs, pour préparer la fête de la musique 2025 et les assises de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Nous parlons peu souvent de ces éléments. Je voulais avoir une petite incise dans le Conseil municipal sur le sujet. Je suis sûr que cela fait plaisir à Gaëtan CONSTANT, qui pourra voter sans problème cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci pour la concision. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**36. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA PREVENTION, DE LA MEDIATION, DE LA SECURITE ET DE L'ACCES AU DROIT POUR L'ANNEE 2024** – M. Yann CROMBECQUE

**M. LE MAIRE.-** Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**37. CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA MILDECA, LA PREFECTURE DU RHONE ET LA VILLE DE VILLEURBANNE – M. Yann CROMBECQUE**

**M. CROMBECQUE.-** Je vais aller vite. Nous prendrons un peu de temps pour répondre aux questions, s'il y en a. Nous sommes bien dans les éléments sur la question de la prévention sur le territoire. Le projet est né à la fois de discussions conjointes avec la préfecture et les collectifs d'habitants du Tonkin, ce qui fait que nous avons souhaité répondre à un appel à projets de la MILDECA et nous avons été retenus.

Le contexte était bien évidemment le poids du trafic de stupéfiants dans le quartier du Tonkin et, fait aggravant, l'implication de jeunes de plus en plus jeunes dans le trafic ou aux marges de ce trafic. L'objectif aujourd'hui est de créer un plan d'actions, territoriales et partenariales, puisque le but est de mobiliser l'ensemble de la communauté présente sur le territoire du Tonkin, sur une période de 2025 à 2026, avec plusieurs têtes de chapitre, le pilotage et la mobilisation autour du projet qui sera fait sous l'égide de la Ville, le développement de programmes spécifiques destinés notamment aux élèves des classes de CM1 et CM2 des trois écoles primaires du secteur, plus aux sixièmes du collège Tavernier, et le développement d'un café des parents, puisque l'ensemble des acteurs, sur le territoire et les autres territoires de Villeurbanne, quand il faut traiter ces sujets, pose la question de la parentalité. Ce café des parents a pour vocation de créer des espaces d'échange, des espaces de soutien, de mettre les parents en lien avec des professionnels pour essayer d'améliorer des situations qui peuvent parfois être compliquées.

Autre point, la lutte contre l'attractivité dans les réseaux, avec du théâtre forum pour les classes de cinquième du collège. Des ateliers autour de la justice, et les interventions du service pénitentiaire de la probation pour essayer de casser l'image du passage en prison comme un élément de glorification du CV dans certains secteurs. Non, la prison n'est pas un élément positif, encore faut-il mettre en face des jeunes des représentations réelles et pas fantasmées. Et des aspects sur des campagnes de communication sur l'impact du trafic sur la vie du quartier. C'est une attente forte des habitants et des collectifs présents, en disant qu'à un moment, quand on vient acheter ces produits stupéfiants, cela un effet sur les habitants qui vivent dans le secteur. Comment on arrive à créer ces prises de conscience.

Dernier point, sur la proposition d'alternative au trafic, d'occupation positive du terrain, qui a déjà commencé, mais dont on peut aujourd'hui, avec ce projet, espérer une amplification. Bien évidemment, il y aura un comité de pilotage et de suivi pour voir l'efficacité, avec l'ensemble des directions de la Ville, que ce soit la direction prévention médiation sécurité, celle de l'éducation et celle de la santé, pour montrer que nous prenons les choses sous un angle large et complet. Les services de la Préfecture, ceux du Procureur de la République, la police nationale, l'Éducation nationale, l'ARS et la PJJ. Voilà pour l'ensemble synthétique de ce beau projet.

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup. Il y a trois demandes d'intervention. Je vais laisser la parole à Mme Virginie DEMARS pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

**Mme DEMARS.-** Merci. J'interviens sur la 299 et la 346.

Monsieur le Maire, chers collègues, le sujet de la sécurité à Villeurbanne est une préoccupation importante pour les habitantes et habitants villeurbannais. Notre territoire

n'est malheureusement pas épargné par l'étendue du trafic de drogue et par l'insécurité de nos concitoyens.

Monsieur le Maire, vous avez engagé depuis 2021 une politique de sécurité et de prévention de la délinquance soutenue financièrement par l'État et en collaboration avec L'État, et nous la saluons. Néanmoins, malgré ce volontarisme, l'insécurité, l'incivilité, la délinquance, petite ou grande, ne cessent de s'étendre. Il y a encore quelques jours, une retraitée a été agressée physiquement pour lui voler son collier, avec l'utilisation d'une bombe lacrymogène.

Par ailleurs, les décisions prises sont-elles efficaces ? En effet, au Tonkin, un bailleur social a mis des grilles sur le passage entre la rue Général Dayan et l'avenue Dutrievoz. Du côté Dayan, il ne semble plus y avoir de dealers, et nous espérons que cela dure, mais du côté Dutrievoz, les dealers sont toujours présents, juste devant l'école Nigritelle Noire, sur le trottoir de sortie des enfants.

Pour revenir à ces deux rapports présentés, nous aurions souhaité plus de clarté et de précision sur la vidéosurveillance, comme détailler les critères de sélection des nouveaux points d'implantation des caméras, mais également une évaluation des résultats sur les dispositifs existants.

Autre point, en octobre dernier, vous avez associé un collectif du Tonkin au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, le CLSPD. Vous pourriez impliquer davantage les citoyens sur l'ensemble du territoire dans la politique de sécurité, comme des consultations publiques, ce qui renforcerait la légitimité et l'acceptation des projets, sachant qu'une partie de votre majorité ne partage pas cette ligne politique sécuritaire et pourrait brouiller les bons messages.

Également sur le rapport MILDECA, que nous soutenons, vous pourriez renforcer les actions de communication et de sensibilisation auprès des jeunes et des familles, ce qui pourrait améliorer l'adhésion et l'impact du programme. Mais aussi, avez-vous l'intention de faire des campagnes de sensibilisation sur nos supports média, pour déconstruire l'image entre parenthèses glamour des trafiquants de drogue ? Allez-vous développer des activités de loisirs et des programmes sportifs accessibles à toutes et tous ? Le sport est toujours un bon moyen de s'éloigner de la délinquance et des réseaux de la drogue.

Je me m'interroge sur le rôle de la police municipale et les moyens qui leur seront alloués dans cette politique de sécurité. Qu'envisagez-vous sur les prochaines évolutions de leur rémunération, qui soit une juste valorisation de leur implication sur le terrain ? Sauf erreur de ma part, il n'y a pas d'information à ce sujet.

Ces interrogations visent à s'assurer de l'efficacité et l'impact des actions mises en place et qu'elles répondent aux besoins réels de nos concitoyens. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Prochaine intervention pour les groupes Parti socialiste, Citoyens Villeurbannais Villeurbannais, les Ecologistes, Communistes et Républicains et CRPP. Madame ROGER SEPPI, vous avez la parole.

**Mme ROGER-SEPPI.-** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues,

Aux mêmes causes les mêmes effets, aux mêmes moyens les mêmes conséquences. S'il y a bien un sujet que les gouvernements traînent comme un boulet en déployant des remèdes

inefficaces et démagogiques, c'est bien celui du trafic de drogue et des stupéfiants. Depuis des décennies sont pointés du doigt les consommateurs. Leur criminalisation est l'Alpha et l'Oméga de toutes les politiques publiques gouvernementales, alors que, dans de nombreux quartiers, et nous en savons quelque chose à Villeurbanne, le trafic de drogue est profondément implanté, il se durcit, et il tue. Sanctionner les consommateurs coûte cher et n'amène pas les résultats nécessaires et urgents.

Ce programme d'actions, pour lequel nous nous apprêtons à voter la convention de financement pour les deux ans qui viennent, est un programme ambitieux. Il souhaite intervenir de façon préventive auprès des familles et des jeunes du quartier du Tonkin, soutenir la parentalité face à ce fléau, mais également lutter contre l'image galvaudée du dealer auprès des jeunes et l'attractivité de ce réseau d'argent facile.

En effet, pour éradiquer le trafic et redonner leur tranquillité aux habitants, il faut penser la prévention et la prise en compte des addictions pour des drogues qui sont de moins en moins récréatives, mais qui répondent au culte de la performance et du dépassement de soi. Parler aux jeunes des drogues, se tenir auprès des publics fragiles, accompagner les précarités sont des actions essentielles pour combattre ce fléau.

Mais on le sait, la prévention ne peut pas tout. Chaque acteur doit prendre sa part de responsabilité dans le processus de pacification et le retour à la normale. Il ne sert à rien d'employer des termes ou comparaisons qui ne visent qu'à faire peur et légitimer une impuissance basée seulement sur la répression du consommateur ou du petit dealer. Au lieu de parler de « mexicanisation », comme l'a fait récemment le Ministre de l'intérieur, il convient d'agir concrètement, dans l'intérêt des habitants et habitantes, mais aussi des personnes, souvent jeunes, soumises par l'appât du gain à des narcotrafiquants qui sont souvent loin de nos territoires.

Cette délibération contribue de ces actions concrètes, et nous en en félicitons.

Et pour finir, osons enfin nous poser la question de la dépénalisation, qui permettrait d'assécher une partie du trafic et de gérer en amont la vente. D'autres pays avant nous l'ont fait, ne restons pas aveugles et sourds aux difficultés structurelles de notre société. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Troisième intervention, pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, M. Olivier GLUCK.

**M. GLÜCK.-** Monsieur le Maire, collègues, Villeurbannaises et Villeurbannais,

À juste titre, nous, les élus, sommes régulièrement interpellés pour que les pouvoirs publics fassent respecter la loi et protègent les personnes contre le trafic de drogue et ses nuisances.

Les Villeurbannaises et Villeurbannais ne nous ont d'ailleurs pas attendus pour occuper l'espace public et se réapproprier leur quartier : des collectifs, comme Tonkin Pai(x)sible, organisent régulièrement des pique-niques, collectes de déchets, et participent de façon constructive à l'élaboration de solutions en lien avec tous les acteurs.

Comme eux, nous pensons que la répression est nécessaire, mais cependant largement insuffisante à elle seule pour endiguer le trafic et encadrer la consommation de drogues. J'en veux pour preuve que la politique répressive menée par les gouvernements successifs

n'a prévenu ni l'expansion du trafic et sa transformation, ni les extrêmes violences qui y sont associées. Les récentes fusillades à Villeurbanne et ailleurs qui ont blessé et tué des enfants et adolescents sont dramatiques, inacceptables.

L'État, la société tout entière, nous, collectivement, ne pouvons pas laisser faire. Ces jeunes sont les victimes de réseaux mafieux, qui exploitent leur vulnérabilité. Ils les recrutent dès le plus jeune âge pour faire la sale besogne, tandis que le haut du panier s'enrichit sur leur sang. Sortir les mineurs du trafic est une nécessité, un devoir. Ce plan d'action y contribue en les aidant à comprendre les conséquences terribles qu'il pourrait avoir sur leur vie, tout en leur montrant d'autres perspectives.

Agir sur les cibles des organisations criminelles ne sera cependant pas suffisant pour enrayer le trafic de drogues. Il est temps de voir plus large et d'agir sur les autres versants du spectre, en privant ces organisations mafieuses de leurs sources de revenus, en donnant des moyens supplémentaires à la police judiciaire, à la justice, à la lutte contre le blanchiment et le trafic d'armes. Pour des propositions détaillées, je vous renvoie au plan de lutte du groupe parlementaire La France Insoumise dévoilé la semaine dernière et intitulé « Du narcotrafic à une approche globale de la criminalité organisée ».

Vous l'aurez compris : nous nous félicitons de cette délibération et de cette initiative prise par la Ville en lien avec les acteurs du territoire et l'État. Les moyens associés aux actions de prévention devraient être beaucoup plus importants qu'ils ne le sont actuellement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Monsieur CROMBECQUE, sauf si vous ne voulez pas répondre.

**M. CROMBECQUE.-** Sur la question de Mme DEMARS, l'association des habitants à nos réflexions, nous le faisons depuis le début du mandat. La première action que nous avons faite est une conférence de consensus sur deux jours avec des professionnels, des habitants volontaires et des habitants tirés au sort qui se sont livrés à une réflexion sur l'état de situation et leurs aspirations, et qui avaient fait trois propositions que nous avons inscrites et portées dans notre politique.

Il y a une stratégie, un comité de suivi citoyen qui a été mis en place, avec la possibilité pour eux de se saisir d'un certain nombre de sujets. Force est de constater, mais ce n'est pas un reproche, qu'ils veulent plus d'information que porter à action. Mais cela ne nous empêche pas de continuer la réflexion sur un certain nombre de sujets.

Les collectifs qui se sont organisés sur le territoire de Villeurbanne au fur et à mesure des années, ou quand il y avait un certain nombre de doléances, je les ai moi-même invités à se constituer en collectif, pour avoir une expression organisée des échanges sur le territoire, et pas uniquement individuelle, en fonction de chaque doléance qu'ils pouvaient remonter. Et les conseils de quartier, qui sont des éléments indispensables, ont chacun deux référents sur les questions de tranquillité et sécurité.

Quand on additionne tout cela, plus les « comme on se retrouve », plus les rendez-vous, plus les remontées dans les établissements, on a cette capacité à saisir les attentes de nos concitoyens. Après, saisir les attentes ne veut pas dire être en capacité de répondre à l'ensemble des problématiques. Personne ici, j'espère, n'ose proclamer qu'il ou elle a, à lui ou elle seule, la solution, sinon il faut vite qu'il la livre, parce que le fléau des trafics de

stupéfiants, l'embrigadement d'un certain nombre de jeunes ou moins jeunes en perdition, fait que cela crée un certain nombre de tensions sur le territoire, et malheureusement, de morts. Et nous ne sommes pas dans des jeux vidéo, mais dans la réalité.

La question que vous posez est de dire... J'ai mis un angle par rapport à ce qui est dans la convention, il est bien évident que c'est l'ensemble des acteurs, et c'est pourquoi le projet MILDECA est intéressant. C'est fédérer l'ensemble des acteurs. Nous allons tester sur le secteur du Tonkin, parce que le projet est sur le Tonkin. S'il porte ses fruits, nous pourrions peut-être reproduire la méthodologie sur d'autres secteurs, mais le but est bien d'engager l'ensemble des acteurs sur le territoire. Quand on parle de l'ensemble des acteurs, ce sont bien évidemment les clubs de sport, les acteurs culturels, tous ceux qui peuvent participer à un maillage fin pour empêcher les jeunes de basculer.

Il faut aussi être positif dans les démarches, un certain nombre de jeunes aujourd'hui dans des trafics de stupéfiants n'ont pas forcément envie d'y rester, et si nous leur tendons la main, nous sommes capables d'en sortir. C'est pourquoi il y a aussi les acteurs socioéconomiques qui seront mobilisés, notamment sur le secteur du Tonkin, la mission locale, avec son antenne de proximité.

Sur la question de la vidéo, cela engage sans s'engager, même si je ne suis pas normand... Puisque cela sollicite un certain nombre d'éléments, il faut que l'on puisse... Je vous rejoins par l'esprit sur vos origines, Madame DEMARS, mais nous verrons si les élus et les groupes de l'opposition et de la majorité veulent que nous ayons un débat et une réflexion sur le sujet, apaisé. Un débat sur la question de la vidéo. Nous verrons comment nous pouvons aborder les éléments.

Sur la question de la police municipale, ce qui m'inquiète, c'est la situation aujourd'hui. Nous avons 62 policiers municipaux. Je ne compte pas les ASVP, mais on peut aussi les compter et leur rendre hommage dans leur travail au quotidien. Mais la question est celle de ceux qui ont le pouvoir d'agir dans la lutte contre les trafics de stupéfiants, c'est-à-dire la police nationale.

Aujourd'hui, sur le territoire qui est le nôtre, ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les syndicats de la police nationale, sur l'ensemble de la zone, il manquerait, selon leurs dires, 500 policiers. On joue de la carence.

Ce qui me pose question, dans les jours à venir, c'est l'annonce de Nicolas DARAGON en tant que responsable de la sécurité du quotidien. Sa volonté de transférer, en poursuivant le Beauvau des polices municipales, la question de la responsabilité de choses qui aujourd'hui dépendent de la police nationale vers la police municipale, sans pour autant avoir des moyens.

Parmi ces éléments, les PV électroniques. Cela enlève de la paperasse pour les policiers municipaux, qui auraient à constater un certain nombre de faits pour les consommateurs et acheteurs de produits stupéfiants, mais si on leur donne la possibilité, dites-vous bien que la police nationale ne le fera plus et sera sur d'autres missions. C'est la réflexion à avoir aujourd'hui. Si c'est transférer les questions de judiciarisation vers la police municipale, mais sans donner à celle-ci et aux Villes les moyens financiers d'agir derrière, il y a un gros risque.

Sur les questions de la façon de lutter, j'ai oublié de le dire dans mes précédentes explications, nous utilisons aussi les éléments de police administrative pour essayer de lutter contre les trafics ou les commerces qui seraient à proximité avec des trafics de stupéfiants.

Je salue la question de la rémunération. Aujourd'hui les policiers municipaux n'ont rien à envier en termes de rémunération sur les indices qui sont au plus haut. On ne peut plus aller au-delà de ce qui a été fait. Ils nous ont remerciés sur ces éléments. Et pour aller plus loin, M. GLÜCK a cité le texte de son groupe parlementaire, LFI, moi, je vous engage à lire les propositions de sénateur Jérôme DURIN sur les questions de lutte contre le narcotrafic.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Quelques éléments, puisque cela permet de reboucler les différentes délibérations présentées. Je ne sais pas si c'est un débat qu'il faut organiser sur la vidéoprotection, je ne suis pas sûr qu'il en sorte grand-chose, mais si l'opposition souhaite avoir une présentation détaillée sous la forme d'une convention générale de notre politique générale de sécurité, M. l'Adjoint est parfaitement à disposition pour le faire. Nous avons commencé par une conférence de consensus ; ce ne serait pas aberrant qu'il y ait un échange avec les forces d'opposition sur notre politique de sécurité.

Ces rapports sont intéressants, parce qu'ils donnent à voir les orientations que nous prenons en matière de sécurité. Le rapport sur l'aide aux victimes, aujourd'hui c'est une aide quotidienne, alors elle était hebdomadaire avant. Voilà une première évolution de ce mandat, de ce qui est proposé en lien avec VIFFIL.

Sur la vidéoprotection, cela ne va pas faire plaisir au groupe VIE, mais Le Progrès a titré « *La Ville va doubler* », et en fait, la Ville a déjà doublé. Quand nous sommes arrivés, il y avait une centaine de flux, il y en a 200 aujourd'hui, et il y en aura 400 à la fin. En fait, nous aurons quadruplé. C'est beaucoup. Cela fait partie des orientations que nous donnons.

En parallèle, nous présentons aussi le fait que nous travaillons sur les questions d'addiction, de lutte contre les effets du trafic sur les personnes qui consomment, sur les personnes qui vendent, et également une subvention sur laquelle il n'y a pas eu de débat, qui présente les subventions que nous donnons aux acteurs de la prévention, de la médiation, de la sécurité. Et vous avez suivi les autres rapports, sur des équipes de médiation qui sont installées dans les quartiers.

Cette stratégie est pensée depuis le départ, elle ne fait pas l'objet d'atermolements. M. CROMBECQUE l'a rappelé, elle a été fondée sur un engagement très fort des citoyens et de tous les acteurs de la sécurité par cette conférence de consensus, puisque c'étaient deux jours de travail, un week-end avec les forces de pompiers, de police nationale, de police municipale, des habitants tirés au sort, des jeunes, des moins jeunes, et cela a été fondateur dans notre politique de sécurité. C'est ce que nous essayons de développer.

Madame DEMARS, très gentiment, votre intervention est presque à l'image de la forme d'hésitation que vous avez eue au départ. On a l'impression que vous auriez envie de dire du bien de ce que nous faisons, mais que vous vous forcez à en dire du mal. Je vous propose que nous passions du temps pour vous convaincre que vous feriez bien d'en dire plus de bien, parce que nous essayons de faire de ce sujet quelque chose qui n'est pas politique,

qui dépasse les clivages habituels et qui essaie de se mettre au service des Villeurbannais et des Villeurbannaises. Je ne doute pas que ce soit plutôt votre ligne, mais j'ai senti une hésitation dans la manière de formuler les choses.

Donc, je le redis, nous sommes vraiment à votre disposition pour essayer de trouver des points de consensus sur ce sujet. C'est trop important pour que l'on se déchire et que l'on instrumentalise ce sujet. Je ne dis pas que c'est ce que vous souhaitiez faire, mais je suis vigilant à ce que l'on ne tombe pas là-dedans, parce que si on le fait, ce sera toujours au détriment des Villeurbannaises et des Villeurbannais.

Je mets le rapport 346 aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**38. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONDS INITIATIVE COLLEGIEN/LYCEEN (FICL) – M. Yann CROMBECQUE**

**M. LE MAIRE.-** C'est Mme TRON qui rapporte.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

Groupe Villeurbanne Progressiste : Monsieur Stéphane Colson ne prend pas part au vote.

**M. COLSON.-** Monsieur le Maire, je voudrais signaler que je ne participe pas au vote. Et, par anticipation, ce sera la même chose sur la délibération 294.

**M. LE MAIRE.-** C'est noté. Toutes les situations de déport sont identifiées, anticipées. Mais là, c'est un cas particulier. Nonobstant cette précision, le rapport est adopté.

**39. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DE L'HOSPITALITE ET DE LA TRANSITION EGALITE – M. Antoine PELCE**

**M. LE MAIRE.-** Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**40. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ATELIER SOUDE POUR LA CREATION D'UN REPAIR CAFE – M. Antoine PELCE**

**M. LE MAIRE.-** M. PELCE va nous le présenter.

**M. PELCÉ.-** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs, quelques mots rapides pour souligner ou mettre en gras cette délibération.

Il s'agit d'un projet lauréat du budget participatif 2022, choisi par les Villeurbannaises et les Villeurbannais. Assez rapidement, le porteur de projet initial n'a pas souhaité ou pu continuer à porter le projet et le concrétiser. Comme M. BOCQUET aime bien le rappeler, ce n'est pas le porteur de projet qui est lauréat, mais le projet. Nous avons donc, après discussion avec les membres de l'assemblée citoyenne, qui coporte ce budget, décidé de permettre à un autre acteur de devenir le porteur de projet, afin de respecter l'engagement démocratique pris avec les habitants par ce vote.

Nous sommes donc très heureux aujourd'hui de pouvoir vous proposer le vote de 150 000 € d'investissement pour permettre à l'atelier Soudé de rendre concret ce projet qui a rencontré le désir citoyen. C'est un acteur expérimenté et impliqué sur notre territoire, qui saura, j'en suis convaincu, créer un atelier villeurbannais et le rendre le plus accessible possible aux habitantes et aux habitants, notamment en faisant une place au tissu associatif, que nous savons plein d'énergie et d'envie.

Nous, élus, ne sommes pas a priori et nécessairement convaincus par les projets du budget participatif. Notre enthousiasme ou notre conviction préalable n'est pas un critère d'éligibilité. Mais ici, pas de doute, c'est un projet qui rencontre pleinement les trois priorités fixées : la transition démocratique, puisqu'issu du budget participatif, la transition écologique (réduire les déchets et contribuer à lutter contre l'obsolescence programmée), et la transition égalité, et contribuer à limiter le coût de la vie des ménages et promouvoir des modalités vivantes de transfert des savoirs et savoir-faire.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**41. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS "VIE ASSOCIATIVE" – Mme Christine GOYARD GUDEFIN**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**42. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERS CENTRES SOCIAUX – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**43. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITE AU TITRE DE L'ANNEE 2024 – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**44. ATTRIBUTION DE SUBVENTION - GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITE-CREDITS 2024 – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**45. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**46. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE (DDEN) – Mme Sonia TRON**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité –**

Groupe Villeurbanne Progressiste : Monsieur Stéphane Colson ne prend pas part au vote.

**47. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FOL 69 POUR L'ACCOMPAGNEMENT FORMATIF DES EQUIPES PERISCOLAIRES DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE – Mme Sonia TRON**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**48. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR L'INCLUSION, LA DEFENSE DES DROITS ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS** – Mme Agathe FORT

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité –**

**49. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE - ANNEE 2024** – Mme Agnès THOUVENOT

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité –**

**50. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BAIL (BRIGADE ASSOCIATIVE INTER LOCATAIRES)** – Mme Agnès THOUVENOT

**M. LE MAIRE.-** Mme THOUVENOT présente le rapport, et il y aura ensuite deux demandes d'intervention.

**Mme THOUVENOT.-** Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération s'inscrit dans un projet du plan de mandat, qui était la mise en œuvre de l'encadrement des loyers, que nous avons mis en œuvre effectivement depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021 à Lyon et Villeurbanne. C'est une véritable avancée pour les locataires du parc privé, qui sont soumis à des augmentations continues des loyers depuis plus de 20 ans.

Après trois ans de fonctionnement, les premiers signes sont là. En effet, sur la Métropole de Lyon, les loyers dans les zones concernées ont cessé leur progression, ce qui n'est pas le cas dans les communes non concernées par cet encadrement des loyers. L'enjeu principal aujourd'hui est de lutter contre le non-recours. En effet, c'est un nouveau droit, avec une double procédure, une à l'amiable et une autre administrative, et il faut reconnaître que ce n'est pas très simple pour les locataires, qui sont aussi en situation d'infériorité, ou qui pensent être en situation d'infériorité vis-à-vis de leur propriétaire.

C'est tout le sens de cette délibération. En effet, quand les procédures sont réalisées, dans 95 % des cas, le locataire obtient réparation, avec une moyenne de 1 843 € par signalement. Mais les procédures sont difficiles et complexes et nécessitent d'être accompagné. Des associations de locataires se sont d'ores et déjà engagées, comme la CSF, avec laquelle nous avons organisé un réunion publique en octobre, mais il faut largement amplifier les actions. Et c'est dans ce cadre que nous proposons de soutenir l'initiative de l'association BAIL, pour Brigade Associative Inter Locataires, pour laquelle nous vous proposons une subvention. L'association, si vous votez cette subvention, commencera dès le mois de décembre des permanences à la maison de service public du Tonkin, et des actions dans ce quartier.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe de la majorité, M. Lotfi DEBBECHE.

**M. DEBBECHE.-** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération permet d'évoquer une initiative révélatrice des besoins criants, très insuffisamment couverts par les acteurs institutionnels dans le parc privé. En effet, informer les locataires des évolutions réglementaires et de leurs droits en tant que locataires, notamment dans le parc privé, est primordial.

Aujourd'hui, nos collectivités n'ont pas les moyens de cet accompagnement et des associations telles que BAIL se déploient sur de nouveaux territoires pour faire valoir l'accès au droit. Nos collectivités sont fortement investies sur la question du logement depuis le début de ce mandat, à Villeurbanne et à la Métropole de Lyon. La crise du logement que nous traversons est immense. Des dizaines de milliers de personnes cherchent aujourd'hui un toit qu'ils peuvent payer chaque mois.

Aux côtés des bailleurs publics et des communes notamment, la Métropole travaille activement à la construction d'une nouvelle offre accessible, et à une politique de régulation ambitieuse, notamment via l'encadrement des loyers dans les secteurs à forte tension. En effet, la Métropole de Lyon expérimente depuis novembre 2021 le dispositif d'encadrement des loyers, à Lyon et Villeurbanne. Ce sont les deux villes du territoire métropolitain où les loyers sont le plus élevés et augmentent le plus.

Le simulateur d'encadrement des loyers proposé par la Métropole a enregistré plus de 815 000 simulations. À ce jour, 200 000 euros ont été restitués aux locataires dans le secteur du dispositif. Le travail de l'association BAIL vient en complément de cet outil pour accompagner les locataires et faire appliquer cet encadrement a posteriori, avec un bénéfice individuel immédiat sur leurs dépenses contraintes et un bénéfice collectif à moyen terme de maîtrise des loyers.

Nous nous félicitons donc de l'arrivée de ce nouvel acteur aux côtés des historiques, tout en restant attentifs à son bilan d'activité à Villeurbanne. Nous suivrons avec intérêt le nombre de foyers ayant bénéficié d'un accompagnement et l'issue des démarches engagées. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est à Emilie PROST, pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

**Mme PROST.-** Je vous remercie, Monsieur le Maire. Madame l'Adjointe et chers collègues, avant tout, nous rappelons que notre intention n'est pas du tout de revenir sur le fond du sujet dans le contexte de crise du logement, à savoir le sujet de l'encadrement des loyers, rendu possible par la loi ELAN de 2018, et voté valablement par la Métropole en 2021. Je me permets d'ajouter qu'il y a peut-être aussi des bailleurs qui, voulant bien respecter les règles, vont eux-mêmes se renseigner, avant de louer un bien, sur le site de la Métropole, et que tous les bailleurs n'ont pas forcément l'intention de contourner ce dispositif.

Pour revenir à cette subvention, cette attribution suscite toutefois chez nous de nombreuses remarques et interrogations.

Tout d'abord, le terme de « brigade », à connotation assez régaliennne pour une association, nous a quelque peu choqués, même si, certes, nous avons bien compris que l'objectif était d'obtenir l'acronyme BAIL. Pour autant, et sur un sujet qui peut faire l'objet d'une

procédure, imaginons-nous la constitution d'une brigade associative pour lutter contre les incivilités et autres problématiques liées à la sécurité publique, il me semble, je suis sûre que nous y serions tous opposés, et à juste titre.

Mais revenons sur le fond. Bien évidemment, un soutien associatif au bénéfice des locataires est le bienvenu, mais il faut pour cela rappeler deux points.

Le droit régissant les baux d'habitation est bien plus large que la thématique de l'encadrement des loyers. Vous le savez. Les problématiques sont diverses et souvent complémentaires, notamment en zone tendue : charges récupérables, révision du loyer, travaux de mise aux normes, non-décence du logement, voire insalubrité, délai de préavis, dépôt de garantie, etc. Ainsi, et ce sera mon deuxième point, de nombreuses associations existent et font de l'accès au droit et de l'accompagnement des locataires leur mission depuis des décennies, notamment l'ADIL, financée en partie par l'État et les collectivités, mais aussi la CNL, la CSF, l'UFC que choisir, et enfin l'AVDL, si nous voulons citer une association villeurbannaise.

Quant à l'association BAIL, créée en juin 2023, et dont le siège social se trouve d'ailleurs à Marseille, on nous dit que cette association a sollicité la Ville. Très bien, mais peut-être que d'autres qui n'ont pas fait cette démarche n'en sont pas moins effectives et compétentes sur le terrain. En effet, nous avons vu sur le site que cette jeune association compte déjà une chargée de com et de relation média. Cela semble efficace, mais ce n'est certainement pas la priorité des antennes locales des autres associations précitées. Certes, il s'agit en effet d'une somme de 2 000 euros seulement, mais nous aurions souhaité que la somme soit allouée à une association œuvrant de longue date, alors même que de nombreuses structures ont déjà des difficultés à recruter ou à pérenniser des postes de juriste permanents.

Ainsi, et pour l'ensemble de ces raisons, nous voterons contre cette subvention exceptionnelle. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Madame THOUVENOT ?

**Mme THOUVENOT.-** Merci, Monsieur le Maire.

Pour l'intervention portée par M. DEBBECHE, je vous remercie pour vos propos.

Madame PROST, je suis un peu étonnée. Nous sommes, en tant qu'élus de la République, extrêmement attachés à la liberté associative, et celle-ci s'exprime dans le choix du nom des associations et également dans l'initiative associative. Le cadre de la subvention, juridiquement, émane d'une initiative associative. Une collectivité vient financer un projet porté et présenté auprès de la collectivité. Et c'est bien le cadre dans lequel s'inscrit l'association BAIL. Les autres associations avec lesquelles nous travaillons, notamment la CSF, n'ont pas fait de demande de subvention. S'ils en avaient réalisé une, nous l'aurions étudiée dans le même cadre que celle-ci.

Par ailleurs, il nous semble que l'intérêt de cette association est qu'elle souhaite développer, en tout cas elle développe, de l'aller vers. Et aujourd'hui, l'enjeu extrêmement important pour l'encadrement des loyers est la lutte contre le non-recours, comme je l'exprimais. Et ils nous ont proposé une forme originale d'aller vers dans l'espace public, dans les lieux où sont notamment les étudiants, le campus. C'est une subvention

exceptionnelle de 2000 euros, et nous verrons si nous aurons les moyens de la reconduire l'année prochaine, et si nous sommes satisfaits de leur action. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *7 votes contre.* Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

Votes contre :

Groupe Villeurbanne Progressiste : Mesdames Emilie Prost, Virginie Demars, Sabrina Benhaïm, Anaïs d'Hostingue, et Messieurs Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Stéphane Colson.

**51. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS "PARTENARIATS EUROPEENS ET COOPERATION INTERNATIONALE" – M. Ikhlef CHIKH**

**M. LE MAIRE.-** M. CHIKH présente le rapport.

**M. Ikhlef CHIKH.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme je l'ai développé en commission, ces attributions de subventions s'inscrivent dans la promotion de l'interculturalité et l'internationalité de notre territoire. Le choix ainsi réalisé est de vous proposer d'approuver les attributions de subventions à six associations qui, du côté du globe où nous sommes, permettent à nos concitoyens de continuer à établir le trait d'union entre la citoyenneté locale et la citoyenneté mondiale. Et cela au titre des coopérations européennes et internationales, pour un montant de 10 400 euros sur cet exercice.

Parallèlement à cela, j'indique à votre sagacité que la citoyenneté locale dont font partie les représentants qui se sont exprimés en préambule de notre Conseil tout à l'heure, tout comme les militants associatifs des associations dont il est présentement question, s'inscrit pleinement dans une citoyenneté mondiale, tel que l'encourage et la promeut l'Unesco, pour résoudre les grands défis tels que la paix et mieux vivre ensemble, en y contribuant positivement au sein des communautés locales et mondiales.

De manière plus concrète, il s'agit d'abord d'un soutien à l'association Casa Cultural di Murcia, implantée à Villeurbanne, et qui, comme vous le savez, joue un rôle pivot dans l'animation de notre relation d'amitié avec la ville d'Abanilla, dans la région de Murcia, par ailleurs solidaire de la province voisine de Valencia, impactée par les inondations meurtrières que vous connaissez et qui se sont tenues dernièrement. J'en profite pour leur manifester notre soutien dans cette épreuve.

Pour revenir au partage de notre enveloppe de 10 400 euros, il s'agit également d'un soutien apporté à deux associations qui s'inscrivent dans notre action de coopération avec l'Éthiopie. L'association France Ethiopie Corne de l'Afrique, appui capital au partenariat mené dans le cadre de la convention de coopération relative à la lutte contre les violences basées sur le genre dans la région de Dire Dawa. Je vous rappelle qu'elle a été votée à l'unanimité en juillet dernier et que le financement à hauteur de 100 000 euros de la part du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères était conditionné par notre contribution.

La deuxième association, Amitié franco-éthiopienne, qui participe à la promotion de la culture éthiopienne sur notre territoire et qui soutient des projets de solidarité avec l'ONG (inaudible)\* avec laquelle nous travaillons dans le cadre de notre coopération.

Il s'agit enfin d'un soutien apporté à deux autres associations villeurbannaises engagées régulièrement dans le développement de projets de solidarité internationale : l'association France Palestine Solidarité, qui soutient le fonctionnement de centres de santé dans la région de la vallée du Jourdain en Cisjordanie, et l'association Solidarité pour exister, plus communément connue sous le nom de SOPE, qui promeut la culture sénégalaise à Villeurbanne et porte des actions de solidarité au Sénégal.

En conclusion, comme je vous l'avais indiqué, il s'agit de portes d'entrée à l'universalisme, la citoyenneté locale, mondiale, et la solidarité, pour partie en réunissant parfois la science, le savoir et le droit. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une première intervention commune entre Villeurbanne Insoumise Ensemble et Communistes Républicains, portée par Antoinette BUTET.

**Mme BUTET.-** Merci. Monsieur le Maire, Monsieur le rapporteur, chers collègues,

On ne parle plus d'une troisième guerre mondiale, mais les guerres sont mondialisées : il n'y a jamais eu autant de conflits dans le monde depuis la fin de la deuxième guerre mondiale (59 l'an passé, dont la moitié en Afrique). C'est pourquoi il est plus nécessaire que jamais d'œuvrer en faveur de la paix.

La paix est une construction patiente, faite d'échanges, de compréhension mutuelle et d'entraide. Le soutien aux associations de coopération internationale illustre cet engagement, avec des initiatives qui renforcent les liens entre les peuples, qu'il s'agisse de promouvoir les échanges culturels, de mener à bien des actions d'entraide et de solidarité ou de lutter contre les discriminations.

Nous voudrions mettre en lumière l'action de l'Association France-Palestine Solidarité, qui fait vivre la solidarité entre les peuples palestinien et français. Leur projet de réhabilitation de centres de santé dans la vallée du Jourdain est un geste ô combien courageux et nécessaire dans cette région en proie à la guerre. Car si les Palestiniens vivant en Cisjordanie sont relativement épargnés par rapport aux Gazaouis ou aux Libanais, ils restent la cible de l'hostilité de l'armée israélienne et de "razzias" conduites par des colons dans la partie occupée.

Aussi, toute aide que nous pourrons leur faire parvenir est la bienvenue. En soutenant la Palestine, nous affirmons notre attachement aux principes fondamentaux des droits humains et du droit international. Nous rappelons qu'une paix juste et durable ne peut être bâtie que de manière multilatérale, et nous réaffirmons le rôle irremplaçable de l'ONU dans la promotion d'une paix négociée.

À ce sujet, nous saluons la décision du tribunal d'accepter la demande de libération de Georges Ibrahim Abdallah, après quarante années d'incarcération. Symbole de la résistance face à l'oppression et à l'impérialisme, sa libération fait l'objet d'une mobilisation continue, particulièrement dans les milieux communistes et anticolonialistes, dont la solidarité n'a jamais faibli. Mais la bataille n'est pas encore gagnée, puisque le parquet a fait appel de la

décision du tribunal, prolongeant encore l'acharnement judiciaire contre le plus vieux prisonnier politique de France.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Les Ecologistes, M. CAMPY.

**M. CAMPY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, Villeurbanne a de tout temps été une terre d'accueil. Nos habitants tissent des liens à travers le monde et les associations villeurbannaises de coopération internationale sont nombreuses, et nous les soutenons.

La Casa Cultural di Murcia, créée il y a 31 ans, pour réunir autour des traditions locales les habitants d'Abanilla et de la province de Murcia, avec laquelle Villeurbanne est jumelée. D'autres associations œuvrent en Éthiopie ou au Sénégal pour l'Afrique subsaharienne, pour la promotion des cultures, mais aussi l'entraide et la solidarité, qui sont les bases d'une société en accord avec son environnement, des objectifs que nous approuvons naturellement.

En matière économique, nous saluons aussi le travail réalisé par le réseau Artisans du monde, qui a fêté ses 50 années au service du commerce équitable. À Villeurbanne, c'est une association dynamique qui a notre plein soutien.

Malheureusement, les drames internationaux sont aussi au cœur de cette délibération. Nous condamnerons toujours les attaques du Hamas qui ont fait près de 1 200 morts et 250 otages, dont 70 sont encore détenus aujourd'hui. Nous condamnons aussi la répression sanglante et aveugle menée par le gouvernement israélien à Gaza, et maintenant au Liban, détruisant des lieux de soin, de culture et d'éducation. Ce sont plus de 40 000 enfants, femmes et hommes qui ont été tués. L'ONG *Human rights watch* parle de crime contre l'humanité, l'ONU d'éléments caractéristiques d'un génocide.

Dénoncer les agissements inadmissibles d'un État qui viole un grand nombre de conventions internationales est notre devoir. Et les victimes de ce pouvoir sont aussi les Israéliens, qui dénoncent par milliers la politique actuelle du gouvernement israélien. Dénoncer la politique actuelle d'Israël ne rend pas antisémite, mais fait de nous des humanistes. La haine appelle la haine.

Plus que jamais, nous militons pour une solution à deux États. Plus que jamais, nous devons soutenir des associations qui ont aussi porté ce combat par des mots posés et par le droit. Nous pensons aux victimes de part et d'autre de ce cercle destructeur. C'est le sens de la subvention de ce soir pour l'association France Palestine Solidarité, pour la réhabilitation des centres de santé de la vallée du Jourdain. Nous prenons cette décision pour aider les enfants, les femmes et les hommes à survivre au milieu de cette atrocité.

Enfin, le jour où nous devons soutenir les victimes internationales du dérèglement climatique est bien arrivé. Les récentes inondations en Espagne ont tué des centaines de personnes et fait des milliers de victimes. Les dernières inondations au sud de la métropole, à Givors, Rive-de-Gier, et dans le Pilat, montrent que les victimes, c'est aussi nous. Nous avons longtemps espéré que la prise au sérieux de nos politiques climatiques interviendrait avant les catastrophes. Force est de constater que ce n'est pas le cas. La COP26 actuelle en est une nouvelle illustration. En attendant de panser demain, nous nous devons de

panser nos plaies d'aujourd'hui. La vraie punition écologique est celle de l'inaction. C'est le sens aussi de la subvention que nous allons voter tout à l'heure pour la Fédération des associations et centres d'Espagnols émigrés en France, afin de venir en aide aux sinistrés de la région de Valence.

Nous voterons donc, avec solidarité et responsabilité, ce rapport.

**M. LE MAIRE.-** Merci de rappeler aussi le vote pour les associations qui interviennent en Espagne. C'est dans le rapport 308. Cela refait le lien. Je vous en remercie et je vous excuse de votre dépassement de trois minutes, c'est l'écart entre la COP26 et la COP29. Je mets au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**52. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS "MEMOIRE ET POLITIQUES PATRIMONIALES" – M. Frédéric VERMEULIN**

**M. LE MAIRE.-** Je mets au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**53. DECLARATION METROPOLITAINE DE COOPERATION CULTURELLE 2024-2030 – M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.-** M. FRIOUX présente le rapport. C'était indiqué ainsi, mais si vous ne souhaitez pas le présenter, il n'y a pas de souci.

**M. FRIOUX.-** Juste quelques mots. C'est la collaboration avec la Métropole, cela remonte à plus d'une vingtaine d'années. Cela permet de souligner l'héritage de la charte de coopération initiée par la Ville de Lyon et la poursuite de ces engagements en matière de coopération structurelle pris par la Métropole lors de la précédente décennie.

Dans l'optique de poursuivre l'engagement avec les acteurs du territoire que nous n'avions fortement développé en 2021-2022, lors de la préparation de l'année Capitale de la culture, il était logique que nous reprenions cet engagement à l'égard des acteurs de Villeurbanne et de toute la Métropole.

**M. LE MAIRE.-** Merci je mets aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**54. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES – M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**55. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES  
– M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**56. ADHESIONS DE LA VILLE AUX STRUCTURES CULTURELLES  
"ASSOCIATION DOMINO" ET "LABO DES CULTURES" – M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**57. VINGT-CINQUIEME EDITION DE LA FETE DU LIVRE JEUNESSE DE  
VILLEURBANNE : MODALITES D'ORGANISATION ET TARIFICATION – M.  
Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**58. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AVEC L'ASSOCIATION HESPUL -  
DEMARCHE EXPLORATOIRE SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE  
PHOTOVOLTAÏQUE SUR VILLEURBANNE – M. Antoine COLLIAT**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**59. DEMANDE DE SUBVENTION AU SECRETARIAT GENERAL DE LA  
DEFENSE ET DE LA SECURITE NATIONALE DANS LE CADRE DU  
RENFORCEMENT DE LA CYBERSECURITE – M. Gaëtan CONSTANT**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Pourquoi cela fait-il rire tout le monde si je dis Gaëtan CONSTANT et cybersécurité ? C'est très sérieux.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**60. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES INFORMATIENS LYONNAIS – M. Gaëtan CONSTANT**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**61. PRESENTATION DU RAPPORT MANDATAIRE 2023 DE LA SVU-SOCIETE VILLEURBANAISE D'URBANISME – Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. On prend acte de la présentation du rapport, on vote ? Très bien, nous mettons au vote ce rapport.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**62. PRESENTATION DU RAPPORT MANDATAIRE 2023 DE LA SEGAPAL – Mme Pauline SCHLOSSER**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**63. PRESENTATION DU RAPPORT MANDATAIRE 2023 DU SYMALIM – M. Alain BRISSARD**

**M. LE MAIRE.-** Je mets ce rapport aux voix.

Monsieur BRISSARD, vous avez dit que nous passons directement, nous sommes bien d'accord ?

**M. BRISSARD.-** Je demandais si nous votions.

**M. LE MAIRE.-** C'est une communication. La présentation a été faite. Il est pris acte que cette présentation a été faite.

L'ordre du jour est épuisé, je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée. Rendez-vous au 18 décembre prochain pour le dernier Conseil de l'année. Merci à vous.

*(La séance est levée à 21 heures 06.)*